

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 112 (1976)
Heft: 24

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

24

Montreux, le 27 août 1976

éducateur

1172

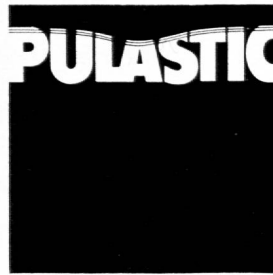
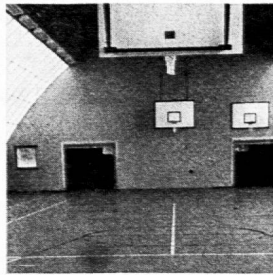
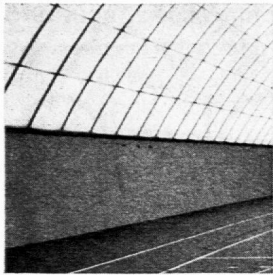
Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif



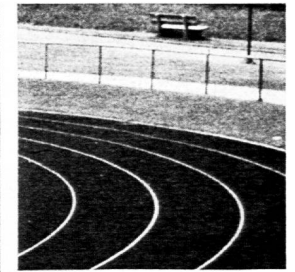
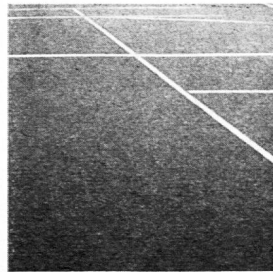
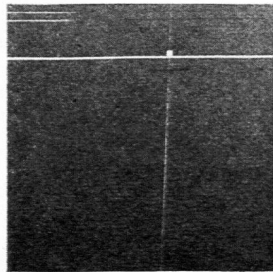
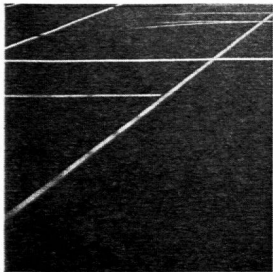
Photo Doris Vogt

SPV : XVIII^e Séminaire d'automne (Crêt-Bérard) et IV^e Congrès culturel



Le sol non poreux et sans soudure PULASTIC pour salles de gymnastique, omnisports et à usages multiples est résistant à l'abrasion et aux brûlures de cigarettes. Il est anti-glissant, amortit les bruits et est très agréable aux pieds nus.

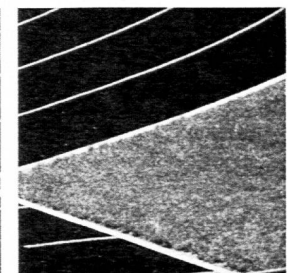
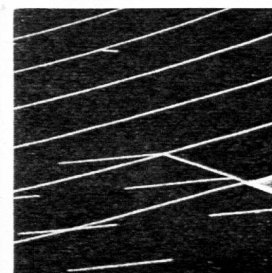
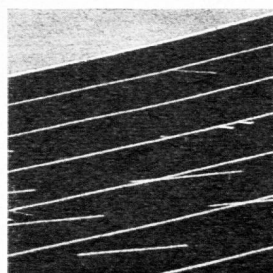
Le sol sportif «tout temps» RUB TAN est le revêtement synthétique idéal pour pistes d'athlétisme, places de jeux et tennis. Il est anti-glissant même par temps humide et ménage la musculature par sa souplesse. Sa couleur constante est agréable à l'environnement. Son entretien est pratiquement nul.



Information et consultation par :

Walo Bertschinger SA
Route de Berne 99
1010 Lausanne

Dépt. sols industriels et sportifs
Téléphone 021/32 97 41



Walo Bertschinger AG SA

Les chemins de fer MARTIGNY - CHATELARD et MARTIGNY - ORSIÈRES

vous proposent de nombreux buts pour promenades scolaires et circuits pédestres

Salvan — Les Marécottes — La Creusaz
Le Trétien — Finhaut
Barrage d'Emosson — Chamonix — Mer de
glace par le chemin de fer du Montenvers

Verbier — Fionnay — Mauvoisin — Champex
La Fouly — Ferret
Vallée d'Aoste par le tunnel du Grand-Saint-
Bernard

Réduction pour les écoles

Renseignements : Direction MC-MO, 1920 Martigny 1. Téléphone (026) 2 20 61
Service automobile MO, 1937 Orsières. Téléphone (026) 4 11 43



Sommaire

ÉDITORIAL

1976/1977, guère mieux que l'an dernier, mais... 571

COMITÉ CENTRAL

La chronique du groupe de réflexion SPR 572

Assemblée des délégués 572

Informations CMOPE 572

Informations UNESCO 573

VAUD

XVIII^e Séminaire d'automne 574

Comité cantonal 575

Congrès 1976 575

Membres honoraires 575

Grand Conseil vaudois 576

Nouveau service au DIP 576

Informations-documents 576

IV^e Congrès culturel 577

Nouveaux collègues 577

Gymnase du soir 579

AVEPS 579

DOSSIER JEUNESSE ET ÉCONOMIE

L'économie genevoise 581

GENÈVE

Au menu de 1976/1977 586

Perfectionnement 587

Handicapés 588

Lucien Dunand 589

NEUCHÂTEL

« A ces mots, on cria haro sur le baudet... » 589

Que se passe-t-il dans les classes spéciales ? 590

JURA

Projet de constitution 591

M^{lle} Marcet 591

J'ai retenu de mes lectures 592

SBMEM 592

D' Juillard 592

Le système 592

Nouveaux enseignants 593

Centre de perfectionnement 593

FRIBOURG

Nouvelle année scolaire 594

Retraites, départs, pléthore 594

Perfectionnement 595

Sur les ondes de la SPF 595

Association cantonale 595

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) : François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) : Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs) :

Lisette Badoux, ch. des Cèdres 9, 1004 Lausanne.

René Blind, 1605 Chexbres.

Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 35.— ; étranger Fr. 45.—.

1976-1977, guère mieux que l'an dernier, mais...

Récemment une lectrice reprochait à l'« Educateur » son aspect quelque peu austère et le ton généralement trop morose de ses articles. Je vais certainement la décevoir encore une fois mais vraiment, en essayant d'entrevoir ce que sera la prochaine année scolaire, je ne vois guère de prétextes susceptibles de me pousser à l'optimisme béat.

Motif ? La situation économique générale, bien sûr. Par-delà les bruits de relance (vraie ou fausse, partielle ou encore apparente), il reste établi que les finances des collectivités publiques ne seront pas à la fête durant l'exercice 1977. En général, cela signifie compression des dépenses et en clair pour la corporation quelques soucis supplémentaires : fermeture de classes (population en diminution), effectifs, pléthore, mesures exceptionnelles, restrictions de toute nature sur les équipements, les moyens d'enseignement, le perfectionnement, etc. !

Cependant, je ne voudrais pas jouer trop longtemps à l'oiseau de mauvaise augure alors que, réoxygénés par un été tonique, vous êtes tous prêts à reprendre le chemin de la classe dans d'excellentes dispositions d'énergie et de combativité. Aussi voudrais-je profiter à la fois de la situation et de vos bonnes dispositions pour vous soumettre les quelques idées suivantes :

— *Il est couramment admis que, face aux difficultés, la tendance à serrer les rangs se renforce. Professionnellement, c'est donc au sein de vos associations cantonales respectives et dans le cadre de la SPR que vous manifesterez plus clairement que jamais votre volonté de combattre l'adversité, les ennuis voire les menaces qui peuvent se profiler à l'horizon.*

— *Voilà donc une occasion supplémentaire, un véritable motif, de faire de votre association faïtière un organisme puissant, réellement représentatif des enseignants romands et par-là même efficace.*

Comment ? En vous engageant d'abord personnellement, par une participation active à l'ensemble du travail, en prenant par exemple la peine de réfléchir et de répondre aux consultations qui vous sont adressées ou encore (et mieux !) en acceptant l'un des nombreux mandats nécessaires au bon fonctionnement de toute association professionnelle. Ensuite en finançant un poste de permanent devenu maintenant indispensable à la poursuite de l'effort de restructuration entreprise depuis quelques années.

Voyez donc, à quelque chose malheur peut être bon !

Excellente année scolaire à tous.

F. Bourquin.

Si l'opinion publique savait...

A l'opinion publique, un beau jour, on a dit : « Nous allons faire, pour nos enfants, une belle école toute romande », et l'opinion publique, bien sûr, a applaudi.

On lui a dit encore : « Pendant qu'on y est, introduisons un nouvel enseignement dans cette nouvelle école : la langue II, l'allemand ! », et l'opinion publique a applaudi une deuxième fois, sauf certains, qui se sont dit que l'anglais était une langue bien utile aussi, et d'autres, qui se sont demandés si l'école primaire était vraiment faite pour produire de l'allemand ; mais ces certains et ces autres ont finalement haussé les épaules, parce qu'après tout, ces gens d'école et ces politiques savent ce qu'ils font, et ils n'aiment pas tellement qu'on mette le nez dans leurs affaires...

En attendant l'avènement de la belle école toute romande, l'opinion publique s'est tournée vers d'autres problèmes. Les problèmes, ce n'est pas ce qui manque, de nos jours.

Lorsque les journaux, de plus en plus rarement, reparlent de l'école romande, il y a des gens qui s'étonnent : « Comment ? ça n'est pas encore fait ? Depuis le temps... ». Et les autres problèmes accaparent à nouveau l'attention de l'opinion publique.

Mais si l'opinion publique savait... si elle savait, par exemple :

— que l'école romande, c'est *trois programmes fondamentaux*, mathématique, langue I, environnement (nous n'oublions ni la gym, ni les activités créatrices, rassurez-vous...);

— que ces trois programmes existent, *nous les avons lus* ;

— qu'il suffit, *pour que l'école romande soit faite*, d'introduire ces trois programmes, en souplesse (ça n'est pas la mer à boire, c'est déjà partiellement fait, pour le premier des trois en tout cas) ;

— que la machine « école romande », même si ses divers organes sont un peu disparates — on n'a pas voulu toucher aux sacro-saintes structures cantonales — est parfaitement capable d'assimiler ces nouveaux programmes, qui ne sont que l'expression moderne de sa vocation, et de s'en trouver rajeunie, ragaillardie ;

— que *ce nonobstant*, on s'obstine à vouloir introduire l'allemand *d'abord*, maintenant, tout de suite (la langue II avant la langue I, goûtez le paradoxe), et que pour aller plus vite, on brûle les étapes, on choisit une méthode unique avant toute évaluation ou comparaison sérieuse, bref, on prend des risques, y compris celui de laisser vieillir les programmes tout prêts (voir plus haut), ou de faire « péter » la machine...

Si l'opinion publique savait, qu'est-ce qu'elle dirait ? On n'en sait rien, mais on peut essayer de l'imaginer. Sans doute s'étonnerait-elle : « Comment ? Vous avez six machines qui ont toujours donné satisfaction ; en les mettant ensemble, vous obtenez la belle grande machine romande que vous nous avez promise ; elle fonctionnera, c'est sûr, à condition de lui demander d'abord ce qu'on sait qu'elle peut produire : du français, de la mathématique, de l'environnement, et quelques autres choses que l'école primaire a toujours assumées. Vos nouveaux programmes sont prêts ; qu'est-ce que vous attendez ? Lorsque ce qui est primordial, ce que chacun attend de l'école primaire, romande ou non, sera en place, vous vous occuperez de l'allemand ; ce problème aura eu le temps de mûrir, et vous éviterez les erreurs dus à la précipitation... »

Voilà, nous aimons à le croire, ce que dirait l'opinion publique. Si elle savait où nous en sommes. Mais l'opinion publique ne sait que ce qu'on veut bien lui dire, elle ignore beaucoup de détails.

Et même si l'opinion publique savait, il faudrait encore lui faire la leçon sur un point : attention, la langue II n'est pas un problème pédagogique ; c'est une affaire politique. On ne sait d'ailleurs pas très bien QUI, le premier, a eu cette idée de demander à une école qui marchait pas trop mal jusqu'ici cet effort supplémentaire, sans se demander *d'abord* si la machine, conçue pour un travail donné, pouvait produire de l'allemand, beaucoup d'allemand, sans réduire sa production dans d'autres domaines. Non, on ne sait pas très bien qui a eu cette idée. Un plaisantin dirait — mais il nous ferait horreur — que c'est sans doute quelqu'un qui voulait pouvoir dire un jour (en privé, à ses petits-enfants) : « L'allemand, c'est moi. »

W. Von Donnerwetter.

Assemblée des délégués

Le samedi 22 juin dernier, Genève accueillait l'assemblée ordinaire des délégués SPR. La pause estivale dans la parution de l'« Educateur » ne me permettant pas de vous apporter un compte-rendu « à chaud » de cette séance, je me contenterai cette fois de relever les quelques points essentiels traités à cette occasion.

Sachez tout de même que le rapport d'activité a permis un large tour d'horizon des problèmes en cours, que les comptes 1975, conformes aux prévisions budgétaires, ont été acceptés et que le rapport de la commission pléthore a notamment permis de faire le point de la situation dans les différents cantons.

Le conseiller d'Etat, M. André Chavanne, chef du Département de l'instruction publique du canton de Genève apporta le salut des autorités. Ce fut pour lui l'occasion de rappeler certaines de ses convictions : le dialogue autorités-enseignants jugé indispensable, le nécessaire rapprochement du statut financier de tous les enseignants et le droit à l'éducation permanente.

Quant à Hans Bähler, président sortant du SLV, il s'est félicité des liens privilégiés établis entre nos deux associations et a vivement souhaité qu'ils soient encore intensifiés se disant convaincu que nous avions à prendre, ensemble, les destinées de l'école et des enfants en main.

F. B.

Informations CMOPE

La situation de l'éducation au Chili

Une résolution récente du Conseil exécutif de l'UNESCO fait tout spécialement état de la situation de la profession enseignante au Chili. La résolution, adoptée par le conseil à sa réunion de mai, lance un appel aux autorités chiliennes « pour qu'elles prennent toutes les mesures nécessaires en vue de rétablir et de sauvegarder les droits fondamentaux de l'homme, notamment ceux du personnel enseignant ». Elle leur demande également « d'assurer le fonctionnement normal de toutes les universités, écoles et institutions scientifiques et culturelles ».

Au cours de ses débats sur cette question, le Conseil exécutif a donné la parole aux représentants de deux organisations

internationales d'enseignants, la CMOPE et la Fédération internationale syndicale de l'enseignement (FISE). La CMOPE était représentée par son secrétaire général, John M. Thompson.

Le Conseil exécutif s'était saisi de cette question comme suite au rapport du comité de l'UNESCO sur les conventions et recommandations dans le domaine de l'éducation et à celui du directeur général sur la mise en œuvre de la résolution adoptée par la précédente conférence générale au sujet de la situation du Chili. Le conseil a exprimé « sa profonde inquiétude devant les violations continues des droits de l'homme qui, d'après les informations reçues, sont commises dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de l'information au Chili ».

Dans sa déclaration, la CMOPE a souligné le « caractère farouchement indépendant » de la Confédération et s'est référée aux trois visites faites par un représentant de la CMOPE au Chili depuis le changement de gouvernement en 1973. Tout en soulignant que « les organisations nationales d'enseignants du monde entier éprouvent... un sentiment de responsabilité collective à l'égard de la protection de leurs collègues », la déclaration poursuit en notant qu'« il est difficile de s'abstenir de tout commentaire sur les affaires intérieures d'un pays si l'on veut obtenir que les droits de l'homme et les libertés fondamentales soient respectés et renforcés, et non pas simplement postulés ».

Le secrétaire général s'est expressément référé aux points ci-après :

- 1) la détention continue d'anciens dirigeants des enseignants, apparemment sur la seule base de leurs opinions politiques ;
- 2) la dissolution des syndicats d'enseignants par décret du gouvernement et les propositions de liquidation de leurs biens par décision gouvernementale ;
- 3) la destitution d'enseignants, apparemment pour le seul motif de leurs activités dans le cadre des syndicats.

Dans sa déclaration, la CMOPE reconnaît que « la politique de l'UNESCO à l'égard de tout Etat membre doit tenir compte également des situations équivalentes ou analogues dans d'autres pays, tout en admettant des différences plus ou moins prononcées » et que « les normes appliquées doivent être valables pour tous les Etats membres, quelle que soit leur couleur politique ». Elle conclut en formant l'espoir que « la situation du Chili sera sérieusement examinée, aussi bien dans l'intérêt du Chili lui-même que pour établir des directives en vue d'une action future dans toutes les régions du monde ».

Dans sa résolution, le Conseil exécutif

de l'UNESCO a demandé au Comité sur les conventions et recommandations dans le domaine de l'éducation de tenir la situation à l'étude et de « revoir les procédures qu'il applique à l'heure actuelle, y compris ses méthodes de travail et la présentation de rapports au Conseil exécutif ».

Nouvelles UNESCO

Coopération avec la Hongrie

La quatrième rencontre des secrétaires généraux des commissions nationales de Suisse et de Hongrie pour l'UNESCO a eu lieu à Budapest au début mai. Parmi les nouvelles activités qui pourraient s'ajouter à un volume déjà appréciable d'échanges, figurent la coopération dans le domaine de l'information sur la vie culturelle, un colloque d'historiens, une comparaison des manuels scolaires et un rapprochement des écoles associées de Suisse et des clubs de l'UNESCO hongrois.

Plus de vingt films à votre disposition

Grâce à une initiative de la commission nationale suisse, l'UNESCO vient pour la première fois de produire la version allemande d'un de ses films. Il s'agit d'un documentaire intitulé « Un avenir pour notre passé », déjà disponible en français. La commission nationale est ainsi en mesure de mettre à la disposition du public plus de vingt films illustrant les plus significatives des actions de l'organisation.

L'UNESCO organise un deuxième séminaire pour journalistes suisses

En coopération avec la commission nationale, l'UNESCO organise du 27 au 30 septembre prochain un nouveau séminaire pour journalistes suisses. Une douzaine de rédacteurs en chef de toute la Suisse seront ainsi invités à s'informer, au siège de l'UNESCO, des activités mais aussi des problèmes de l'organisation.

Etudes européennes dans le domaine de la culture

La 2^e réunion du groupe de travail sur

la formation des animateurs et administrateurs culturels a eu lieu du 14 au 19 juin 1976 au Canada (la 1^{re} a eu lieu en octobre 1975 à Bruxelles). M. Jean-Marie Moeckli, président de la section Education permanente y représentait la commission nationale suisse pour l'UNESCO.

Rappelons que cette réunion est organisée dans le cadre des études culturelles européennes en commun décidées par la Conférence européenne des ministres de la culture, Helsinki 1972. Depuis 1974, le Canada, comme les Etats-Unis, a été inclus dans la région européenne.

Préparation de la XIX^e Conférence générale de l'UNESCO

La Conférence générale de l'UNESCO tiendra sa XIX^e session l'automne prochain à Nairobi. Comme par le passé, le Département politique fédéral entend que la commission nationale suisse pour l'UNESCO prenne une part active à la préparation le 23 juin 1976 à Berne. A cette occasion elle a préparé un mémorandum à l'intention de la délégation suisse. Ce texte donne des avis sur les principales activités de l'UNESCO.

Publication d'une bibliographie allemande sur la préservation des quartiers historiques

Dans le cadre des études culturelles européennes en commun, la commission allemande pour l'UNESCO (RFA) a l'intention de publier une bibliographie sur la préservation des quartiers historiques des villes. Elle s'est adressé à la commission nationale suisse pour l'UNESCO pour recueillir la contribution de la Suisse à ce projet.

Petits musées

Le succès remporté par le séminaire organisé l'an dernier pour les petits musées locaux des cantons de Schaffhouse, Thurgovie et Zurich a incité la commission nationale suisse pour l'UNESCO à renouveler cette expérience dans une autre région. En automne aura donc lieu à Coire une rencontre des animateurs de petits musées des Grisons, St-Gall, Glaris, Appenzell. Soulignons que les musées de la principauté du Liechtenstein, très intéressés par ce projet, se joindront à la manifestation.

CAFÉ-ROMAND

Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie

St-François

Lausanne

L. Péclat

XVIII^e SÉMINAIRE D'AUTOMNE DE LA SPV - 1976

Crêt-Bérard - Puidoux

Lundi 18, mardi 19 et
mercredi 20 octobre 1976

Liste des cours

Cinq cours sont prévus.

Cours N° 1 (en collaboration avec l'Association des maîtresses enfantines et semi-enfantines vaudoises): LES DIFFICULTÉS GRAPHOMOTRICES DANS L'APPRENTISSAGE DE L'ÉCRITURE. Cours essentiellement pratique en rapport avec les difficultés de l'enfant sur le plan graphomoteur (élèves des classes enfantines et du degré inférieur) — Apporter du papier maculature et des plumes feutre.

M^{me} Françoise Mirza, Lausanne.

Cours N° 2 (en collaboration avec l'Association vaudoise des maîtres de l'enseignement spécialisé): RELATIONS AVEC LES ENFANTS SOUFFRANT DE TROUBLES DE LA PERSONNALITÉ ET DU COMPORTEMENT. Sensibilisation aux problèmes relationnels par rapport à ces enfants à partir d'une analyse concrète portant sur leur situation et leur vécu dans la société, la famille et l'école; apports théoriques et perspectives pédagogiques — Se munir de quoi écrire.

M. Joël Allaz, St-Maurice.

Cours N° 3 (en collaboration avec l'Association vaudoise des maîtresses de travaux à l'aiguille): TOURNEZ ROUETS ET FUSEAUX. Filage au fuseau et au rouet, teinture des laines avec des matières naturelles, tissages divers sur cadres — Apporter des restes de laine et des pelures d'oignon ainsi que, si possible, un fuseau et un rouet; ce matériel sera éventuellement fourni.

M^{lle} Danièle Mussard, Cheseaux.

Cours N° 4: JOUONS DE NOS INSTRUMENTS. Approche audio-sensorielle de la musique; construction de 5 types d'instruments avec les élèves (trois tambours, une flûte de pan, un xylophone, un « orgue à enfants », une vielle spéciale) et leur emploi pédagogique (élèves de tous les âges) — Le matériel est fourni; les participants pourront ou non acquérir tout ou partie des instruments confectionnés au prix de revient.

M. Gérald Gorgerat, Romanel-sur-Lausanne.

Cours N° 5: TEIGNONS DU BATIK... ET DES ŒUFS. Initiation au batik, méthode dite « à la cire ». Une demi-journée sera consacrée à la teinture d'œufs par des moyens naturels — Apporter six œufs et le petit matériel dont la liste sera communiquée directement aux intéressés.

M^{lle} Claudine Schafroth, Yverdon,
M^{lle} Marie-Madeleine Fague, Pully.

Autres renseignements

a) Durée

Du lundi 18 octobre à 8 h. 45 au mercredi 20 octobre à 12 h. (possibilité de dîner).

Tous les cours ont une durée de 2 ½ jours.

b) Lieu

Les participants de tous les cours se réuniront lundi 18 octobre à 8 h. 45 en la résidence de Crêt-Bérard - Puidoux (grande salle). Un avis personnel ne sera envoyé, en principe, qu'en cas de modification.

c) Horaire journalier

7 h. 15 déjeuner; 8 h. début des cours; 12 h. fin des cours; 12 h. 30 dîner; 14 h. reprise des cours; 18 h. fin des cours; 18 h. 30 souper.

d) Attestation

Elle sera délivrée à chaque participant à l'issue du cours.

e) Soirée récréative

Elle est prévue le lundi 18 octobre 1975 à 20 h., à Crêt-Bérard. Elle ne sera toutefois organisée que si le nombre des participants le justifie.

f) Coût pour les participants

Finance d'inscription

Non membre SPV: Fr. 15.—; membre associé de la SPV: Fr. 5.—; membre actif de la SPV: aucune.

Finance de participation aux cours

Les cours du XVIII^e Séminaire étant reconnus par le Département de l'Instruction publique, aucune finance n'est exigée de la part des participants; des frais de transport sont en outre remboursés. **Prière de se renseigner sur leur montant (transports publics, 2^e classe) avant l'ouverture.** Toutefois les participants qui ne

désirent pas épuiser leur droit à vingt heures de formation continue versent la somme indiquée ci-après. Il en est bien entendu de même de celles et ceux dont l'inscription ne donnerait pas droit à une contribution de l'Etat. Aucune indemnité de transport n'est évidemment versée dans les cas précités.

Membres actifs SPV: Fr. 50.—; autres participants: Fr. 65.—.

Finance d'internat

Une somme supplémentaire comprenant couche, petit déjeuner et repas du soir à Crêt-Bérard est due par les personnes désireuses de participer au séminaire en qualité d'internes.

Un seul tarif est valable pour tous. Les internes toucheront intégralement les indemnités de transport auxquelles ils auraient éventuellement droit. (3 trajets aller et retour.)

Supplément interne (2 nuits avec petit déjeuner et 2 repas du soir): Fr. 67.—.

Repas

L'absence à un repas (dîner en particulier) ne donne droit à aucun dédommagement.

Le repas de midi des lundi et mardi est inclus dans la finance de participation au cours; il a lieu à Crêt-Bérard.

Celui du mercredi, facultatif, se paye.

g) Paiements

Les sommes dues seront encaissées durant la première matinée de cours; veuillez donc n'effectuer aucun versement préalable.

h) Renseignements

Pour tout autre renseignement, s'adresser au Secrétariat de la SPV, Allinges 2, 1006 Lausanne. Tél. (021) 27 65 59.

i) Inscription

Utiliser uniquement la formule ci-après, à renvoyer jusqu'au 1^{er} octobre à l'adresse indiquée.

Si nécessaire, la demander au secrétariat SPV.

ATTENTION

— Aucune inscription auprès du **Département de l'Instruction publique** n'est nécessaire.

— Les cours organisés en collaboration avec une **association** sont ouverts à tous les membres de la SPV.

— Si le **nombre des inscriptions à un cours est trop élevé**, les membres actifs

de la SPV, puis les premiers inscrits se verront accorder la préférence.

— Les personnes retenues pour le cours qu'elles avaient indiqué **en rempla-**

cement en seront averties directement et par écrit.

— Un cours ne réunissant pas un nombre suffisant de participants peut être supprimé.

— Exceptionnellement, une contribution au coût des **objets fabriqués** peut être exigées dans certains cours.

Le responsable du XVIII^e Séminaire :
Nicod Paul.

Inscription au XVIII^e Séminaire de la SPV

A retourner au secrétariat SPV, chemin des Allinges 6, 1006 Lausanne, téléphone (021) 27 65 59.

1. Inscription au cours N°	Titre :		
2. Interne * Externe *	3. Affiliation à la SPV :	oui *	non *
	en qualité de membre :	actif *	associé *
4. Je paierai le montant de Fr.	au début du séminaire		
5. Au cas où mon inscription ne pourrait être prise en considération (effectif complet, cours supprimé, etc.), je m'annonce pour le cours N°	Titre :		
6. Nom :	Prénom :		
Domicile exact : (lieu, rue et N° postal)			
N° de tél. :			
7. Année du brevet :	8. Année de naissance :		
9. Aux inscrits au cours N° 3 : vous rendrez-vous au séminaire avec un rouet ?			
* Biffer ce qui ne convient pas.	10. Signature :		

Important

Conserver ce numéro de l'« Educateur » avec soin : il contient toutes les indications qui vous seront nécessaires.

Comité cantonal

Au cours de la dernière année SPV, trois collègues ont quitté leur fonction au sein du CC :

Josée Probst-Kammermann, correspondante vaudoise de notre bulletin, a essayé de concilier le mariage avec une fonction corporative. Peut-être y serait-elle parvenue... si un départ en terre genevoise ne l'avait obligée à cesser son activité. Nous retiendrons d'elle son sens de la répartie et une parfaite connaissance du secteur infantin, bien utile à nos travaux.

Jeanlouis Mathys, qui sans être le « père » de la formation continue y a tellement cru qu'il l'a testée : c'est en Allemagne qu'il prit la décision de s'y consacrer entièrement... mais comme élève, malheureusement pour nous. Un prochain mariage (lui aussi !) l'accaparait certes déjà passablement.

Christian Cornamusaz, qui se retire à la fin de son mandat de 4 ans. Autant d'années passées à défendre la réforme et à informer chacun. Responsable, tout

d'abord, de certaines activités pédagogiques, il a succédé, dans plusieurs commissions, à Jean-Claude Badoux dont il fut le remarquable disciple. Il était, principalement, notre commissaire au Collège d'experts du CREPS et au Conseil de direction de la zone pilote de Vevey : travaux ardu, en butte souvent à des objections infondées de la part de certains milieux. Christian s'en est acquitté à la satisfaction de chacun.

A ces trois collègues vont nos remerciements et nos vœux pour leur carrière.

Le président du CC :

Alain Künzi.

Congrès 1976

Collecte

Les collègues SPV, malades depuis des années, vous expriment leur immense gratitude pour votre générosité. (Collecte 1976 : Fr. 3092.60.)

Oui, un « merci » ému à tous.

Votre reconnaissant :

L. Perrochon.

Nouveaux membres honoraires

La liste des membres honoraires de la Société pédagogique vaudoise qui ont reçu leur diplôme lors du congrès de mai dernier a paru dans l'« Educateur » N° 22. La fin de l'article et la signature, malheureusement, n'y figuraient pas... Permettez-nous de réparer une omission qui n'aura pas manqué de surprendre et dont nous espérons que les intéressés ne nous tiendront pas rigueur.

Qu'après de nombreuses années d'enseignement ils aient fait valoir leur droit à une retraite bien méritée ou qu'ils poursuivent leur carrière d'enseignant ailleurs qu'à l'école primaire, à tous ces collègues nous présentons nos vives félicitations, nous souhaitons une santé solide et nous formulons des vœux de plein succès dans leurs nouvelles activités.

Comité cantonal SPV.

Grand Conseil vaudois

Parmi les objets figurant à l'ordre du jour de la session de septembre du Grand Conseil de notre canton, c'est avec une satisfaction toute particulière que nous avons relevé :

— un projet de modification de la loi sur l'instruction publique primaire tendant à ce que soit offerte aux parents dans toutes les communes vaudoises **la possibilité de faire suivre à leurs enfants l'école enfantine durant deux ans.**

— un projet de modification des lois sur l'instruction publique primaire et sur l'instruction publique secondaire prévoyant le remplacement des deux filières actuelles de formation des maîtres primaires (écoles normales, classes de formation pédagogique) **par un « séminaire de l'enseignement primaire » décentralisé.** En possession d'un titre de fin d'études gymnasiales attestant d'une culture générale suffisante, les futurs maîtres et maîtresses y recevront en deux ans les connaissances professionnelles nécessaires à l'exercice des professions d'instituteur ou de maîtresse enfantine. Un raccourci au gymnase sera organisé à l'intention des élèves des classes supérieures, garantissant aux meilleurs d'entre eux l'accès au séminaire. Afin d'éviter tout à-coup dans le recrutement et toute injustice, le diplôme de culture générale sera admis dans l'immédiat ; ultérieurement, sitôt que les circonstances le permettront, le baccalauréat ou la maturité seront exigés. Ainsi, à deux chemine-ments bien différents pour l'obtention d'un même brevet sera substituée une voie unique s'efforçant de **conserver les côtés positifs de l'une de l'autre des formations actuelles.**

* * *

Vous l'avez constaté, ces deux propositions du Conseil d'Etat concrétisent des vœux souvent exprimés par notre association.

La **généralisation d'une école enfantine de deux ans** est un des aspects les plus généralement admis de la réforme scolaire en gestation. Mieux que des appuis ultérieurs coûteux, si nécessaires soient-ils, une telle mesure est de nature à compenser le handicap socio-culturel de certains enfants, leur facilitant l'intégration à l'école obligatoire et augmentant leur chance d'y connaître une scolarité normale.

La **formation des maîtres préconisée** va dans le sens des résolutions souvent votées, à l'unanimité ou peu s'en faut, tant à la SPR qu'à la SPV. Elles demandaient :

— que l'acquisition d'une culture gé-

nérale et l'apprentissage professionnel soient distincts ;

— que la formation générale soit du niveau maturité ;

— que la préparation soit meilleure.

Même si le diplôme de culture générale est accepté à l'entrée du séminaire ces prochaines années, sauvegardant ainsi les droits de ceux qui avaient opté pour la section culture générale des collèges en vue de suivre les classes de formation pédagogique ; même si, durant les deux ans de séminaire, une importance particulière doit être donnée à certaines disciplines (chant, gymnastique, dessin par exemples), les changements envisagés apparaissent réels et constituent un progrès certain.

Deux aspects nous semblent mériter une mention spéciale :

— le retard de deux ou trois ans apporté au choix professionnel, évitant de s'engager dès 16 ans dans une voie unique ;

— la formation générale commune des maîtres primaires et secondaires, première condition de cette compréhension plus grande entre eux qui seule permettra la collaboration fructueuse souhaitée dans la nouvelle école vaudoise. A quand

Nouveau service au DIP

Durant les vacances estivales, la presse a informé de la création d'un nouveau service du Département de l'instruction publique, celui **de la formation et de la recherche pédagogiques.** L'institut vaudois de la recherche pédagogique, le séminaire de l'enseignement secondaire, les établissements préparant les maîtres primaires, le centre de perfectionnement vaudois, c'est-à-dire, d'une façon générale, tout ce qui touche à la formation des maîtres en relèveront.

Nous voulons voir dans cette innovation un pas vers cette formation professionnelle de base commune à tous les enseignants que la Société pédagogique vaudoise souhaite et à laquelle la commission extra-parlementaire chargée de l'étude de la structure d'ensemble de

Informations-documents

Sous ce titre, un bulletin d'information est à nouveau adressé à tous les membres actifs de la SPV.

Ceux d'entre eux qui n'auraient pas reçu cet envoi le 20 septembre voudront bien nous avvertir de cette omission.

Les membres associés qui souhaite-

l'étape suivante : une formation professionnelle en partie commune ?

* * *

De même que l'Ecole normale actuelle fut en butte à bien des oppositions lors de sa création — beaucoup jugeaient en effet bien suffisant le bagage intellectuel et pédagogique des régents d'alors — certains trouveront inutile la rénovation projetée, refusant de voir qu'elle n'est qu'adaptation à des circonstances et des besoins nouveaux. La généralisation d'une école enfantine de deux ans, elle aussi, ne manquera pas d'être contestée par d'aucuns comme elle le fut jadis lors de sa création. Quelques-uns tenteront même d'effaroucher en y décelant des relents idéologiques...

Il importe donc que les membres de la Société pédagogique vaudoise, association de droit et de fait apolitique, même si des réserves peuvent être formulées sur l'un ou l'autre des points des projets gouvernementaux et si des questions ne manqueront pas de se poser à l'application :

— **accordent leur appui, d'une façon générale, à ces propositions ;**

— **agissent autour d'eux afin de renseigner sur les modifications projetées et, surtout, de rassurer les milieux pas ou mal informés.**

A. Künzi, président SPV.

P. Nicod, secrétaire général SPV.

l'école vaudoise (« commission des quarante ») se montrait favorable dans son rapport de 1964.

Au chef du nouveau service, M. François Bettex, directeur du CESSNOV, donc de l'Ecole normale d'Yverdon, après avoir été pendant plusieurs années à la tête du Séminaire de l'enseignement secondaire et des classes de formation pédagogique, nous adressons nos vives félicitations, nous disons notre confiance et nous souhaitons plein succès dans sa nouvelle tâche, l'une des conditions de celui-ci étant, qu'il nous soit permis de le rappeler, la participation réelle des associations d'enseignants, collaboration authentique à laquelle la SPV est prête.

A. Künzi, président de la SPV.

P. Nicod, secrétaire général de la SPV.

raient posséder ce document peuvent se le procurer au Secrétariat général de la Société pédagogique vaudoise, chemin des Allinges 2, 1006 Lausanne, où quelques exemplaires seront disponibles.

Secrétariat général SPV.

4^e Congrès culturel de la SPV

Eclépens, grande salle

Mercredi 29 septembre 1976

14 h. 15 : ASSEMBLÉE STATUTAIRE D'AUTOMNE

Ordre du jour :

1. Bienvenue.
2. Communications du Comité cantonal.

15 h. : VISITES AU CHOIX DES PARTICIPANTS

— Fabrique des Chaux et Ciments, Eclépens.

— Château de La Sarraz.

— Fabrique de draps H. Berger S.A., Eclépens.

— Câbleries et tréfileries de Cossonay S.A., Cossonay-Gare.

— Fabrique de couvertures Girardet & Cie, La Sarraz.

— Présentation des Bellaires et de leur industrie (fours sidérurgiques utilisés du IV^e au VI^e siècle) par M. Steiner, licencié ès lettres qui prépare une thèse sur l'histoire du fer dans le Jura ex bernois.

Lieu : Ferreyres.

— Grands Moulins de Cossonay S.A., Cossonay-Gare.

— Fonderie de cloches Albertano, La Sarraz (une des deux dernières en Suisse).

CHÂTEAU DE LA SARRAZ

17 h. 30 : vin d'honneur.

18 h. : repas au frais des participants (Fr. 25.— tout compris).

20 h. 30 : GRANDE SALLE D'ECLÉPENS

Claude Confortès

« LE MARATHON »

Mise en scène : Gil Pidoux.

IMPORTANT

— La grande salle d'Eclépens se trouve près de l'église.

— Les participants qui viendraient en train descendront aux stations d'Eclépens ou de La Sarraz ; un véhicule y sera à disposition vers 14 h.

— Les parents, amis et amis des congressistes seront, bien entendu, les bienvenus à Eclépens comme à La Sarraz.

— **Le Comité cantonal souhaite que ce congrès au centre du canton soit pour les enseignants primaires de toutes les régions, de tous les âges, de tous les genres de classes l'occasion de se rencontrer et d'apprendre à se mieux connaître.**

BULLETIN D'INSCRIPTION

A renvoyer jusqu'au 13 septembre au Secrétariat général SPV, ch. des Allinges 2, 1006 Lausanne.

* **Souligner ce qui convient.**

Je soussigné participerai :

dès 16 h. 15

(ne conserver qu'une seule possibilité)

- * Fabrique des Chaux et Ciments
- * Château de La Sarraz
- * Fabrique de draps
- * Câbleries et tréfileries de Cossonay
- * Fabrique de couvertures
- * Présentation des Bellaires et de leur industrie
- * Grands Moulins de Cossonay
- * Fonderie de cloches Albertano, La Sarraz

dès 18 h.

au repas

(le coût en sera versé sur place)

dès 20 h. 30

à la représentation du « Marathon » de C. Confortès.

Au sujet de la soirée dès 20 h. 30, précisons qu'il ne s'agit que d'une indication à l'intention des organisateurs ; tous ceux qui le souhaitent peuvent y assister sans autre.

Nom et prénom :

Adresse précise :

N° de téléphone :

Nombre de participants : personnes

Signature :

Nouveaux collègues : brevets 1976

Ecole normale de Lausanne

Maitres et maitresses pour les classes primaires

Classe 4 A

MM. Raphaël Bugnon, à Cully ; François Gilliéron, à Epalinges ; René Monachon, à Renens ; Claude-Alain Mordasini, à Lausanne ; Philippe Perret, à Morges. M^{lles} Christine Bonzon, à Cheseaux ; Françoise Burnand, à Lausanne ; Anne-Marie Dräyer, aux Monts-de-Pully ; Patricia Fuchs, à Lausanne ; Evelyne Jaton, à Lausanne ; Marylise Monnier, à Oron-la-Ville ; Monique Niklaus, à Lausanne ; Françoise Siffert, à Lausanne ; Martine Stuby, à Moudon ; Gladys Voirol, à Lausanne ; Françoise Wey, à Morges.

Classe 4 B

MM. Jean-Michel Capt, à Le Sentier ; Alain Gilliéron, à Lausanne ; Charly Guerry, à Vuflens-la-Ville ; Philippe Nicole, à Prilly ; Jean-Claude Seiler, à Prilly ; Rémy Taruffi, à Lausanne. M^{lles} Anne-Marie Bertholet, à Lausanne ; Janine Borgeaud, à Bournens ; Chantal Cettou, à Lausanne ; Christine Etter, à Pully ; Marlène Fallet, à St-Prex ; Geneviève Hagner, à Lausanne ; Sylviane Oesterle, à Pully ; Christine Reymond, à Lausanne ; Claire-Lise Valet, à Lausanne.

Classe 4 C

MM. Daniel Aubord, à Lausanne ; Christian Chevrolet, à Lausanne ; Rémy Goumaz, à Lausanne ; Michel Guyaz, à Cuarnens ; Bernard Matthey-Doret, à La Conversion ; Michel Pasche, à Lausanne. M^{lles} Jacqueline Bally, à Bussigny-près-Lausanne ; Christine Baridon, à Vallorbe ; Christine Chappuis, à Rivaz ; Françoise Clerc, à Grancy ; Lydie Dufilon, à Pully ; Danielle Laydu, à Ecublens ; Christiane Pahud, à Lausanne ; Martine Zumbrunnen, à Morges.

Classe 4 D

MM. Patrick Baumgartner, à Prilly ; Michel Etter, à Ecoteaux ; Pierre-Alain Jaunin, à Lausanne ; Pierre-Alain L'Eplattenier, à Renens ; Paul-André Mermoud, à Renens ; Jean-Luc Schmalz, à Lausanne. M^{lles} Christiane Benetti, à Penthalaz ; Catherine Bleeker, à Cugy ; Evelyne Chenevard, à Corcelles-le-Jorat ; Brigitte Curchod, à Lausanne ; Myriam Joyet, à Renens ; Josiane Luquiens, à Commugny ; Sylviane Métraux, à Chavannes-près-Renens ; Claudine Monnet, à Pully ; Rose-Marie Rayroud, à Lausanne ; Anne Reymond, à Aclens-sur-Morges ; Chantal Turin, à Renges ; Christine Würsten, à Lausanne.

Maîtresses pour les classes d'économie familiale

M^{lles} Danièle Clot, à Sottens ; Isabelle Glottu, à Morges ; M^{mes} Claire-Lyse Volet-Dumoulin, à Corseaux ; Anne-Catherine John-Doyer, à Lausanne ; M^{lle} Claudette Merz, à Pully ; M^{me} Marie-Claude Prissette-Mugellesi, à Lausanne ; M^{lle} Liliane Gisèle Veillard, à Corseaux.

Maîtresses pour les classes enfantines et semi-enfantines

M^{lles} Dominique Barby, à Lausanne ; Isabelle Borel, au Mont-sur-Lausanne ; Françoise Delafontaine, à La Sarraz ; Marie-Thérèse Duperrut, à Vuflens-la-Ville ; Chantal Jacquérioz, à Crissier ; Monique Jeanneret, à Prilly ; Marylise Lüthi, à La Sarraz ; Brigitte Marrel, à Vevey ; Anny Martin, à Vallorbe ; Huguette Martinet, à Mont-la-Ville ; Dominique Mercet, à Bassins ; Anne-Marie Notz, à Pully ; Mary-Lise Rochat, à La Coudre ; Dominique Ruchonnet, à Pully ; Corinne Schwab, à Morges ; Françoise Sudan, à Froideville.

Maîtresses pour les classes de couture

M^{lles} Marie-José Chammartin, à Roche ; Barbara Guggenbühl, à Renens ; Aline Jaques, à Lausanne ; Gisèle Mariller, à Lausanne ; Anita Noverraz, à Lausanne ; Christiane Porchet, à Lausanne ; Chantal Steiger, à Yverdon.

DIPLÔME

Maîtresse d'économie familiale

M^{me} Dansira Nzabonimpa-Mannyori, à Lausanne.

Classes de formation pédagogique (Lausanne)

Maîtres et maîtresses pour les classes primaires

Antonelli Claude-Alain, à Yverdon. Augsburger Serge, à Echichens. Badoux Jean-Marc, à Lausanne. Barioni René, à Rolle. Baud Jean-Marie, à Lausanne. Bolomey Jean-Paul, à Lausanne. Champod Philippe, à Sainte-Croix. Chapuis Jacques, à Lausanne. Clerc Charly, à Lausanne. Clerc Charly, à Lausanne. Courtemanche Vincent, à Yverdon. Curchod Pierre, à Lausanne. Doleyres Gilles, à Avenches. Equey Jean-Joseph, à Lausanne. Ermatinger Frédéric, à Le Mont. Estermann Rémy, à Cully. Favre Pierre-Aymon, à Lausanne. Guignard Sylvain, à L'Orient. Henchoz Raymond, à Château-d'Éx. Henriod Bernard, à Lausanne. Héritier Michel, à Crissier. Jaccard Pierre, à Ballaigues. Jaccard Pierre-Henri, à Renens. Mercier Antoine, à Renens. Meylan André-Daniel, au Sentier. Muller Bernard, à Clarens. Péclard Serge, à Lau-

sanne. Puthod Jean-Marc, à Lausanne. Rovero Philippe, à Orbe. Schouwey Pierre, à Belmont. Shann Christophe, à Grandvaux. Sinner Christian, à Duillier. Suter François, à Lutry. Tharin Patrick, à Bussigny. Tillmanns Roland, à Nyon. Wenger Philippe, à Moudon.

Augsburger Madeline, à Lausanne. Berclaz Tanya, à Chavannes. Bertholet Elisabeth, à Lausanne. Bionda-Camana Sonia, à Villette. Boesch Francine, à Nyon. Brechbühl Anne, à Lausanne. Brechon Doris, à Prangins. Buhner Martine, à La Tour-de-Peilz. Cavat Elisabeth, à Ecublens. Chanez Jacqueline, à Lausanne. Charrière Michèle, à Vevey. Christeller Martine, à Ecublens. Desarzens Catherine, à Lausanne. Dorthe Josiane, à La Tour-de-Peilz. Dufey Béatrice, à Lausanne. Emery Brigitte, à Cheseaux. Franchi Laurence, à Nyon. Freers Rose-Marie, à Cossonay-Ville. Gabella Corinne, à Chexbres. Gaille Marianne, à Morges. Gueissaz Nicole, à Pully. Jaquinet Marie-Claude, à Lausanne. Jordan Monique, à Lausanne. Lerch Anne-Françoise, à Echichens. Maeder Francine, à Lausanne. Marchand Jacqueline, à Morges. Pellet Françoise, à Montet (Vully). Perreroud Anne, à Lausanne. Pilloud Claire, à Morges. Pittet Anne-Marie, à Lausanne. Riser Irma, à Morges. Schlaeppli Nicole, à Vevey. Serra Françoise, à Lausanne. Seydoux Véronique, à Lausanne. Sigrist Nicole, à Lausanne. Sulmoni Laurence, à Cugy. Thorin Catherine, à Corseaux. Verrey Antoinette, à Lausanne. Vodoz Manuela, à La Tour-de-Peilz.

Maîtresses pour les classes enfantines et semi-enfantines

Aubert Elisabeth, à Lausanne. Berset Catherine, à Préverenges. Bonjour Nicole, à Genève. Brandt Nelly, à Lausanne. Burnens Martine, à Lausanne. Ciocca Catherine, à Morges. Gamboni Marja, à Vevey. Lavanchy Anne-Marie, à Lausanne. Maeder Evelyne, à Lausanne. Muller Béatrice, à Crissier. Nessi Catherine, à Lausanne. Perrenoud Catherine, à Lausanne. Pittet Line, à Denges. Rouiller Christiane, à Lausanne. Rozmuska Danuta, à Montagny. Ruppen Nicole, à Lausanne. Tomaselli Liliane, à Vallorbe. Vannotti Christine, à Lausanne.

CESSNOV (Yverdon)

Maîtres et maîtresses pour les classes primaires

Beausire Bernard, à Orbe. Collet Michel, à Orbe. Combe Annette, à Orbe. Devenoge Claire-Lise, à Ependes. Duvoisin Martine, à Sainte-Croix. Forestier Charles, à Yverdon. Gfeller Charly, à Belp. Guyot Jean-Pierre, à Saint-Aubin.

Jeanmonod Jacques, à Provence. Lavergnat Anne-Marie, à Giez. Leuba Denis, à Yverdon. Lobsiger Gilbert, à Orbe. Majola Jacques, à Yverdon. Mayor Jacques, à Penthérez. Scherwey Christiane, à Yverdon. Urfer Franck, à Orbe. Zeller Vincent, à Yverdon. Zellweger Alain, à Grandson.

Maîtresses pour les classes enfantines et semi-enfantines

Baud Liselotte, à L'Abbaye. Cochand Anne-Marie, à Yverdon. Depraz Catherine, à Yverdon. Durgniat Monique, à Sainte-Croix. Gonin Nicole, à Yvonand. Gris Francine, à Avenches. Häberli Eliane, à Payerne. Joseph Béatrice, à Yverdon. Meier Françoise, à Yverdon. Meylan Jeannine, à Brassus. Rochat Nicole, à Brassus. Rochat Yvelise, à Le Lieu. Terrin Laurence, à Payerne.

Ecole normale de Montreux

Maîtres et maîtresses pour les classes primaires

Besson Pierre-Alain, à Chamby. Bloch Jean-Daniel, à La Tour-de-Peilz. Breton Pierre, à Flendruz. Chatton Pierre-François, à Blonay. Ducret Jacques, à Corsier. Fabris Oscar, à Montreux. Gilliéron Jean-Marc, à Vevey. Graber Jean-Jacques, à Bex. Grangier Dominique, à Chamby. Hiroz Jean-Pierre, à Montreux. Hugli Alain, à La Tour-de-Peilz. Klaus Jean-Paul, à Territet. Nicolet Jean-Marc, à Blonay. Paley Jean-Louis, à Chexbres. Paley Pierre-André, à Chexbres. Pasche Guy-John, à Villeneuve. Prédi Philippe, à Villeneuve. Rothen Michel, à Clarens. Schlaeppli Eric, à Villeneuve. Villard Francis, à Corseaux. Yersin Paul, à Chessel.

Amey Véronique, à Clarens. Amiguet Catherine, à La Tour-de-Peilz. Anex Jeanne, à Vevey. Aubry Dominique, à Saint-Légier. Aymon Jocelyne, à Lavey-Village. Beck Andrée, à Saint-Légier. Bocksberger Mireille, à Aigle. Brunner Yvonne, à Ollon. Dubuis Isabelle, à Veytaux. Gay-Balmaz Fabienne, à Clarens. Gerber Denise, à Villy/Ollon. Ischer Antoinette, à Vevey. Jobet Monique, à Vevey. Maikoff Chantal, à Chardonne. Pavillard Martine, à Aigle. Perret Marlyse, à Aigle. Pidoux Corinne, à La Tour-de-Peilz. Seidel Geneviève, à Montreux. Soltermann Isabelle, à Villeneuve. Terraz Marie-Louise, à Clarens. Turin Nicole, à Vevey.

Séminaire cantonal de l'enseignement spécialisé

Maîtres et maîtresses pour les classes de l'enseignement spécialisé

Marie-Louise Barbey, à Yverdon. Monique Bel, à Prilly. Dominique Benoît, à Lausanne. Sylvie Benoît, à Lausanne. Gabrielle Bonvin, à St-Prex. Marie-André Cand, à Sugnens. Claudine Cavin, à Essertines-sur-Yverdon. Gabrielle Falletti, à Prilly. Thérèse Kunz, à Pully. Janine Genicot, à Blonay. Jean-Pierre Greiner, à Sédeilles. Michel Hornung, à Rolle. Jacqueline Jaton, à Ecublens. Geneviève Joliat, à Préverenges. Heidi Leresche, à Nyon. Akram Minoui, à Lausanne. Catherine Monvert, à Morges. Jules Ossola, à Bussigny. Huguette Peneveyre, à Chavannes-sur-Moudon. Michèle Pilloud, à Pully. Gérald Rion, à Vevey. Françoise Rochat, au Brassus. Martine Rufini-Berger, à Lausanne. Madeleine Schlatter, à Vevey. Michael Scott, à Prilly. Mireille Trehan, à Yverdon.

A tous les jeunes collègues qui ont vécu leur première rentrée scolaire en qualité de maîtres, la Société pédagogique vaudoise souhaite la bienvenue dans le corps enseignant ; elle se réjouit de les compter bientôt au nombre de ses membres et de les voir participer à ses activités. En dépit des difficultés inévitables qu'ils auront à surmonter, elle espère que cette profession qu'ils ont librement choisie leur apportera tout au long des ans la joie et les satisfactions qu'ils en espéraient.

Aux collègues en général plus âgés qui, sans cesser de tenir une classe, ont suivi avec succès la formation préparant à l'enseignement spécialisé, qui ont donc voulu s'occuper avec compétence d'enfants handicapés soit physiquement soit intellectuellement, la Société pédagogique vaudoise adresse aussi ses félicitations ; elle sera heureuse d'accueillir ceux et celles qui n'en feraient pas encore partie et qui, par une adhésion, voudront affirmer leur appartenance à la grande famille des enseignants. Pour leur bonheur et celui de leurs élèves, qu'ils conservent

toujours cette foi dans les possibilités de l'enfant, de tout enfant, qui leur a fait désirer se dévouer aux plus déshérités !

Comité cantonal.

Gymnase du soir

Le Gymnase du soir prépare aux maturités fédérales et à la commerciale ainsi qu'à des examens préalables à l'admission à l'université.

Ses cours peuvent être suivis tout en continuant une activité professionnelle.

Le semestre d'hiver débutera le lundi 25 octobre 1976. L'inscription des nouveaux élèves pour la prochaine année scolaire est prise dès maintenant jusqu'au 17 septembre. Renseignements et inscriptions au **Secrétariat du Gymnase du soir, rue Mercerie 24, 1003 Lausanne** (tél. 22 90 50) lundi, mardi, jeudi et vendredi de 18 h. à 20 h. ou sur rendez-vous.

AVEPS

1. Canoë : en rivière. Septembre-octobre, suivant le niveau d'eau.

Cours pour initiés.

Inscriptions par écrit à A. Rayroux. Bergières 20, 1004 Lausanne.

Délai : 10 septembre.

2. Football : tournoi AVEPS. Date : 15 septembre, dès 13 h. 30. Lieu : Thierrens.

Inscriptions : auprès de Denis Meylan, 1511 Denezey (par écrit svp.).

Délai : 10 septembre.

3. Ski sur gazon : lieu à désigner, date : 22 ou 29 septembre.

Places limitées.

Inscriptions jusqu'au 15 septembre à Luc Diserens, ch. Carvalho 10, 1009 Pully.

4. Orientation : de septembre à mars : régionaux. Les éventuels responsables régionaux voudront bien s'annoncer à A. Rayroux d'ici fin septembre. Merci.

5. Volley : tournoi AVEPS, nouvelle formule.

Équipes mixtes : minimum 2 dames sur le terrain.

1. Matches éliminatoires, septembre-octobre ; par région (selon inscription).

2. Finales, fin octobre, début novembre, à Lausanne.

Inscriptions : M^{me} Monique Lavanchy, Mouline 2, 1022 Chavannes/Renens. Délai 10 septembre.

1. Matches éliminatoires : les groupes s'arbitrent entre eux et choisissent les dates et heures. Si des équipes n'ont pas de maîtres pour arbitrer, prière de l'indiquer à l'inscription.

2. Finale : le nombre d'équipes qualifiées, selon les inscriptions reçues.

De plus amples renseignements seront donnés dès réception de votre inscription et répartition des groupes par les organisateurs.

chef technique d'été :

A. Rayroux.
AVEPS,

Rédactrice de la rubrique vaudoise : M^{me} Hélène GILLIARD, Ecole des Fossés, 1197 Prangins. Tél. (022) 61 59 38.



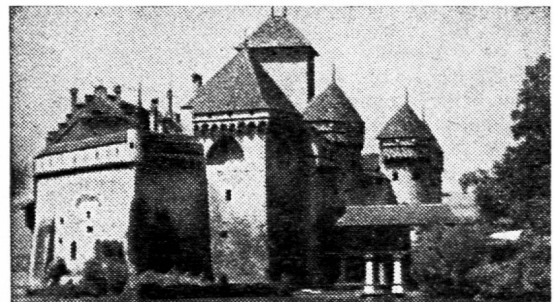
Société vaudoise et romande de Secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

Garantit actuellement plus de 2400 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Assure : les frais médicaux et pharmaceutiques, des prestations complémentaires pour séjour en clinique, prestations en cas de tuberculose, maladies nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison maladie-accident.

Demandez sans tarder tous renseignements à Fernand Petit, 16, chemin Gottettaz, 1012 Lausanne.



VISITEZ LE FAMEUX CHÂTEAU DE CHILLON A VEYTAUX-MONTREUX

Tarif d'entrée : Fr. 1.— par enfant entre 6 et 16 ans.
Gratuité pour élèves des classes officielles vaudoises, accompagnés des professeurs.

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE DES RETRAITES POPULAIRES

Subventionnée, contrôlée et garantie par
l'Etat

Assure des rentes à tout âge
et aux meilleures conditions.

Renseignez-vous sur les nombreuses
possibilités qui vous sont offertes en vue de
créer ou de parfaire votre future pension de
retraite.



LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE D'ASSURANCE EN CAS DE MALADIE ET D'ACCIDENTS

Contrôlée et garantie par
l'Etat

Assure aux meilleures conditions.

Assurances de base

Cat. A/H : couverture des frais médicaux, pharmaceutiques et hospitaliers, ces derniers jusqu'à concurrence du forfait de la division commune.

Cotisation mensuelle :
hommes, dès Fr. 39.—
femmes, dès Fr. 41.—.

Cat. B/C : indemnité journalière pour perte de gain dès le 1^{er} jour ou à des échéances différées.

Assurances complémentaires

Cat. HG : indemnité en capital, pour frais de traitement en cas d'hospitalisation en privé ;

Cat. HP : indemnité journalière en cas d'hospitalisation en privé, pour frais de chambre, de pension, etc.

Cat. ID : indemnités en capital en cas de décès et d'invalidité par suite d'accident.

Agences dans chaque commune.

Direction : rue Caroline 11,
1003 Lausanne
Tél. 20 13 51

MOLÉSON en GRUYÈRE

STATION D'ÉTÉ ET D'HIVER

Carte forfaitaire pour course d'école

comprenant :

- entrée au Château de Gruyères ;
- 1 verre de lait et 1 sandwich au fromage à la fromagerie de démonstration de Pringy ;
- parcours ALLER - RETOUR en télécabine et téléphérique
MOLÉSON-VILLAGE — LE MOLÉSON
1100 m 2002 m
- 1 assiette de potage au Restaurant « La Vudalla » ou « Plan-Francey ».

Fr. 9.— élèves jusqu'à 16 ans.
Fr. 14.— élèves dès 16 ans
et adultes accompagnants.

Renseignements : Centre touristique

GRUYÈRES-MOLÉSON-VUDALLA S.A. /
MOLÉSON-VILLAGE

Case postale — 1661 PRINGY — Téléphone (029) 6 10 36

BANQUE VAUDOISE DE CRÉDIT

Toutes opérations
bancaires

SIÈGE :
LAUSANNE

SUCCURSALE :
YVERDON

20 agences
dans le canton

DOSSIER JEUNESSE ET ÉCONOMIE

L'économie genevoise

Place internationale et incontestable pôle de croissance, ainsi qu'en témoigne le très considérable gain migratoire enregistré ces dernières décennies, Genève est le symbole d'une économie avancée, axée sur le secteur tertiaire. Les problèmes ne manquent toutefois pas : la rapide « tertiarisation » de l'économie genevoise a pour corollaire une perte d'identité, les entreprises encore exclusivement genevoises deviennent rares. Les reprises par des groupes alémaniques ont été nombreuses depuis la guerre.

Si les centres de décision ont échappé à Genève, c'est en raison de problèmes structurels : soit les entreprises genevoises étaient trop petites — toutes proportions gardées — pour lutter à armes égales sur le plan national et sur les marchés mondiaux, soit il s'est agi d'entreprises familiales que leurs propriétaires n'ont pas conservées.

Les entreprises industrielles genevoises importantes ne sont donc plus légion : Ateliers des Charmilles, Technicair, Kugler, Tavano pour la métallurgie, Firmenich pour la chimie, Rolex pour l'horlogerie. Genève aurait-elle perdu sa mentalité industrielle ? Oui, si l'on observe les chiffres relatifs à l'emploi. Non, si l'on songe aux nombreuses entreprises dites « industries légères » qui se sont installées dans les zones industrielles nouvelles.

Il est par ailleurs significatif de relever que les plus importants employeurs du canton sont dans l'ordre l'hôpital cantonal, l'aéroport (toutes activités commerciales comprises), ainsi que les grands de la distribution, Migros et Coop.

Genève doit donc prendre garde à préserver une économie diversifiée, gage d'autonomie, car la mieux en mesure de répondre aux capacités différentes de ses habitants.

AVERTISSEMENT

L'idée de réaliser un dossier pour chacun des cantons romands résulte des suggestions émises par de nombreux participants aux rencontres ou séminaires organisés depuis plusieurs années par la société « Jeunesse et Economie ». Aujourd'hui, c'est le canton de Genève qui est sous la loupe. Les autres suivront en alternance avec les dossiers sur des thèmes économiques plus généraux.

Il va de soi que les enseignants(es) qui souhaitent pouvoir remettre ce dossier à leurs élèves peuvent le commander (le service est gratuit) à :

JEUNESSE ET ÉCONOMIE

Case postale 401

1211 Genève 26

Tél. (022) 43 52 00.

Genève en quelques chiffres

Population : 335 819 habitants dont 111 432 étrangers.

Economie : 18 200 exploitations économiques dont 14 400 appartenant au secteur tertiaire, celui des services.

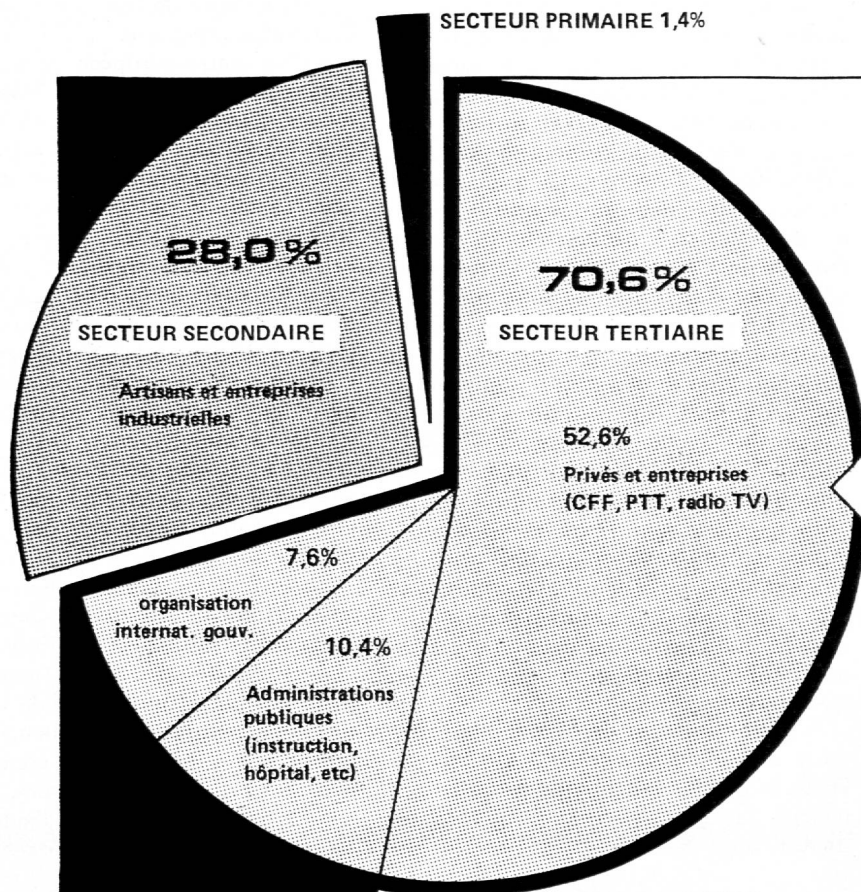
Emploi : 180 000 personnes actives dont 46 656 étrangers (22 174 travailleurs frontaliers en été 1975).

Logements existants : 162 485.

Parc des véhicules : 151 052 dont près de 130 000 voitures.

Tourisme : 13 600 lits d'hôtels. Revenu par habitant : 24 965 francs.

PRÉDOMINANCE DU TERTIAIRE A GENÈVE



QUEL TERTIAIRE ?

10%	Commerce de détail
6,7%	Commerce de gros
8,2%	Banques, assurances, immobilier
6,8%	Transports, communications (CGTE, CFF, PTT, etc...)
5,6%	Hôtellerie
5,2%	Bureaux, agences, services commerciaux
3,4%	Hygiène, santé (Méd cliniques)
6,7%	Divers

A Genève, 7 personnes sur 10 travaillent dans le secteur tertiaire, services publics, administrations, commerce et bureaux, soit 2 de plus qu'il y a 20 ans.

L'expansion de l'économie genevoise

La situation géographique limite très directement l'expansion économique de Genève. L'exiguïté du canton a accentué ces dernières années la prééminence du secteur tertiaire, les activités de services occupant le 58 % de la population active. Cette évolution, confirmée par le rôle de Genève comme centre international des affaires, est incontestablement le lot d'une région avancée. Avec ses 336 000 habitants répartis sur les seuls 245 km² du canton, il est évident que Genève a besoin d'espace pour son expansion.

L'agriculture à l'étroit : les départements français limitrophes à la rescousse

Son agriculture, modèle à bien des égards si l'on songe qu'elle est en tête sur le plan suisse en ce qui concerne la production de blé à l'hectare, exploite d'ores et déjà 1000 hectares hors du territoire suisse dans les fameuses zones franches. A l'inverse, les départements français limitrophes livrent annuellement à Genève pour près de 25 millions de francs suisses de marchandises, essentiellement des produits laitiers, d'élevage et maraîchers. C'est dire que, capitale du bassin lémanique, Genève a besoin de précieux poumons pour assurer son approvisionnement quotidien de denrées alimentaires. La même démonstration est valable pour les districts vaudois de la Côte.

L'attrait de la région économique genevoise

Dans le même temps, Genève a besoin de main-d'œuvre. De 10 à 12 000 en 1968, les frontaliers sont passés à 14 000 en 1970 et à 25 000 en 1974 pour revenir à 22 000 depuis 1975, dont près de 10 000 femmes. L'attrait de Genève est également sensible dans tout l'ouest lémanique, et nombreux sont les habitants de Nyon, de Gland, de Rolle qui se rendent quotidiennement à Genève pour leur travail. Les hauts salaires genevois contribuent ainsi pour une large part à l'amélioration du niveau de vie dans une région naturelle qui dépasse largement celui du canton. Par ailleurs, l'économie et les finances genevoises vont rétrocéder annuellement à la France plus de 10 millions de francs sur les impôts perçus à la source auprès des frontaliers.

Genève a donc fait appel à de nou-

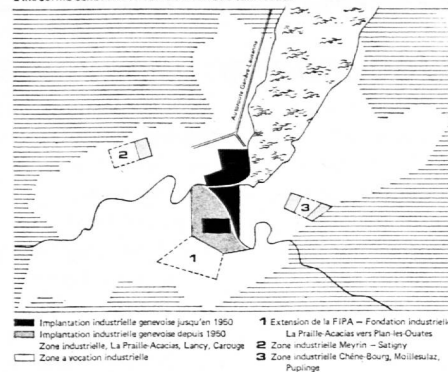
veaux facteurs de production. Il en est découlé une certaine surenchère sur les salaires qui a influencé directement sur son profil économique. Certaines entreprises ou sociétés ont envisagé ou envisagent de transférer leurs centres de production ailleurs, tant en Suisse entre Genève et Lausanne, qu'à l'étranger. L'idée semble faire son chemin et d'aucun lorgnent avec attention du côté de la Savoie où des zones industrielles ont été ou sont en voie d'être installées. Seules, pour l'heure, les tracasseries administratives ont retenu les industriels les plus intéressés. Nul doute qu'avec l'instauration, patronnée par Berne et Paris, d'une commission consultative de la « regio genevensis », les difficultés s'estomperont dans les années à venir et que les vases communicants joueront dans les deux sens. Principe moderne d'économie : ne faut-il pas aller là où une main-d'œuvre qualifiée est disponible. Déjà une quinzaine de firmes ont sauté la frontière, essayant dans les environs d'Annemasse pour cette raison, mais aussi pour avoir un pied dans le Marché Commun.

Une vocation : les prestations de service et les firmes laboratoires

En tournant petit à petit la page de son économie traditionnelle, en fondant son existence sur des prestations de services, Genève, centre financier traditionnel — on compte près de 11 000 sociétés inscrites au Registre du commerce pour une capitalisation d'environ 3,5 milliards de francs — est également devenue un « centre de réflexion » industrielle. Il y avait Battelle, le CERN, d'autres se sont installés. On peut raisonnablement envisager le temps où Genève abritera des firmes-laboratoires et des sociétés-mères qui confieront à des sous-traitants ou à des entreprises filiales situées hors du canton — aucune implantation industrielle d'envergure ne serait plus compatible avec l'essor de l'urbanisme et de l'écologie — le soin d'exploiter et de produire en séries les nouveaux produits qu'elles auraient conçus et conduits jusqu'au stade de fabrication. Micromécanique et horlogerie sont peut-être les secteurs qui s'y prêteraient le mieux.

Ainsi, l'expansion de l'économie genevoise se poursuivra, grâce à l'apport de l'extérieur, pour autant que les échanges n'aient pas lieu systématiquement dans un seul sens.

L'INDUSTRIE GENEVOISE FACE A L'EXIGUÏTÉ DU TERRITOIRE



L'industrie souffre de l'exiguïté du territoire du canton : il y a pourtant de la place à Genève pour des industries légères, c'est-à-dire à faible encombrement géographique et à forte valeur ajoutée.

L'économie genevoise, c'est aussi :

— Sur le plan agricole, une production de céréales, de moût de raisin (Satigny est la plus importante commune viticole de Suisse) et de cultures maraîchères très supérieure aux moyennes nationales.

— Un nœud international de communications grâce à l'aéroport intercontinental de Genève-Cointrin, qui figure au onzième rang européen du point de vue des mouvements d'avions.

— Un centre touristique (expositions internationales, tête de pont européenne notamment) correspondant à un apport de 700 millions de francs par année pour l'économie genevoise.

— Le centre européen de nombreuses firmes multinationales (Du Pont de Nemours, Caterpillar, Union Carbide, Digital Equipment, Hewlett Packard, etc.).

— Un centre international de recherches, ainsi qu'en témoignent l'Institut Battelle et le CERN — Centre européen de recherches nucléaires.

— Le siège de nombreuses organisations internationales gouvernementales (Nations-Unies et leurs institutions spécialisées) et non gouvernementales (organisations humanitaires, aviation civile, transports routiers, etc.).

— La capitale de l'horlogerie de luxe grâce à Rolex, Patek-Philippe, Vacheron et Constantin, Jaeger-Le Coultre et d'autres.

— Le centre mondial des arômes et des parfums, grâce aux produits de synthèse de Givaudan et de Firmenich.

— 10 siècles d'activités financières et l'une des places mondiales de la gestion de fortune : près de 150 banques, banquiers privés ou banques commerciales avec leurs diverses succursales.

— Un centre suisse de l'industrie du tabac.

La palette industrielle genevoise

La situation géographique limite très directement l'expansion démographique et économique de Genève. Il y a en effet déjà près de 1300 habitants sur chacun des 245 km² habitables du canton. L'exiguïté du territoire conduit nécessairement à certains choix, de sorte que l'urbanisation croissante à laquelle on assiste ne serait guère compatible avec de nouvelles implantations industrielles d'envergure. Genève a-t-elle perdu la mentalité industrielle qui fut sienne? Les récentes concentrations d'entreprises réalisées au profit de l'industrie suisse alémanique — quatre dans l'industrie des machines et deux dans l'industrie chimique — pourraient le laisser croire. Or, si ces processus irréversibles inquiètent d'aucuns, les restructurations auxquelles procède l'économie suisse lui permettront sans aucun doute de lutter plus efficacement sur tous les marchés mondiaux. Nos principales entreprises industrielles accèdent ainsi aux dimensions internationales et, tout en diversifiant la gamme de leurs produits, elles sont, moins que par le passé, tributaires d'une conjoncture mondiale hésitante.

Genève n'a pas à craindre les mutations que vit son économie. D'ailleurs, la résultante de l'évolution survenue ces dix dernières années prouve que la palette industrielle genevoise est toujours aussi complète: machines-outils, mécanique de précision, horlogerie et orfèvrerie, essences synthétiques, tabacs, industrie textile,

arts graphiques et industrie alimentaire notamment. Il s'est toutefois produit un déséquilibre entre les entreprises produisant des biens de consommation et celles spécialisées dans la fabrication de biens de production, ces dernières ayant connu un net rétrécissement de leurs débouchés. D'autre part, à l'heure où certaines entreprises qui ont fait le renom industriel de Genève éprouvent d'assez sérieuses difficultés, il semble qu'un retour à des structures plus en rapport avec les dimensions du canton s'impose. Une très nette évolution se marque déjà. L'éclosion d'ateliers et de petites entreprises très spécialisées, véritables firmes-laboratoires, marque l'essor industriel du canton. La présence d'organisations techniques ou scientifiques de pointe, telles le CERN ou l'Institut Battelle, n'est certes pas étrangère à ce renouvellement technologique. Par leurs dimensions moyennes, les industries genevoises sont confinées à se faire une place dans le domaine de la création et de la recherche appliquée. Le travail à la chaîne n'est pas pour Genève, où d'ailleurs la prédominance des activités de services renforce l'esprit d'indépendance du chercheur, explique sa mentalité quasi-artisanale et motive les jeunes générations à opter pour de nouvelles professions.

L'horlogerie et la micro-mécanique l'ont compris, elles qui, à Genève, tablent plus sur une production de grande qualité en quantités restreintes, voire à la limite sur la base de prototypes ou de lignes pilotes, que sur une fabrication de masse pour la consommation courante.

Economie genevoise à la rencontre des marchés internationaux

Il y a 65 000 ouvriers, ouvrières, employés et employées étrangers directement utiles à la production économique genevoise.

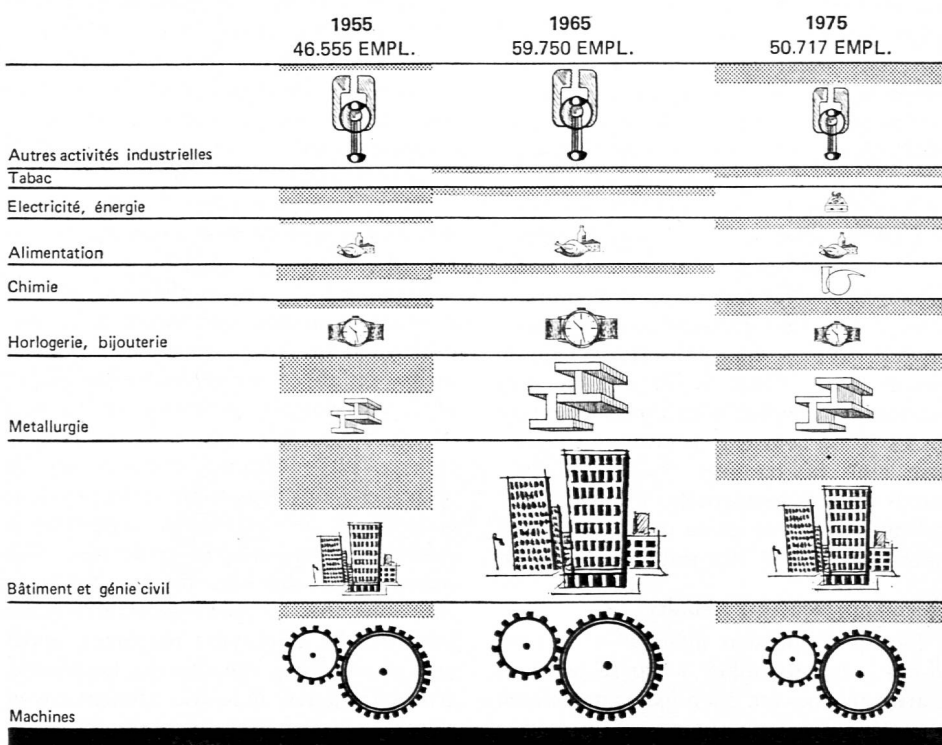
L'installation, ces dernières années, de nombreuses filiales ou succursales d'entreprises étrangères, américaines principalement, dont les fonctions et activités étaient essentiellement administratives, a provoqué directement un certain afflux de personnel extérieur. Le phénomène s'accroissant, il a ainsi joué un rôle déterminant dans le renversement en faveur du tertiaire de l'activité économique du canton.

C'est le développement du commerce, d'un commerce résolument à l'échelle européenne, voire mondiale, qui a ensuite activé le processus de « tertiarisation ». Les mouvements d'affaires ont alors été favorisés grâce à la présence ou à l'installation des banques commerciales ou privées ayant des guichets dans notre cité. Les grands établissements financiers représentés à Genève, suisses ou étrangers, ont depuis lors considérablement augmenté le volume de leurs transactions internationales, gagnant crédit et audience. Les bureaux d'import-export et les transitaires ont alors pu prendre le relais, car leurs rôles sont de faciliter les échanges conçus et réalisés à partir de Genève. Une importante société, la Société générale de surveillance s'est vue mandatée pour vérifier que les marchandises échangées ainsi dans les principaux ports maritimes et fluviaux du monde, le soient avec le plus de sécurité. Dans le même temps, des compagnies d'assurances encaissent des primes pour assurer ces déplacements internationaux de biens et de matières premières.

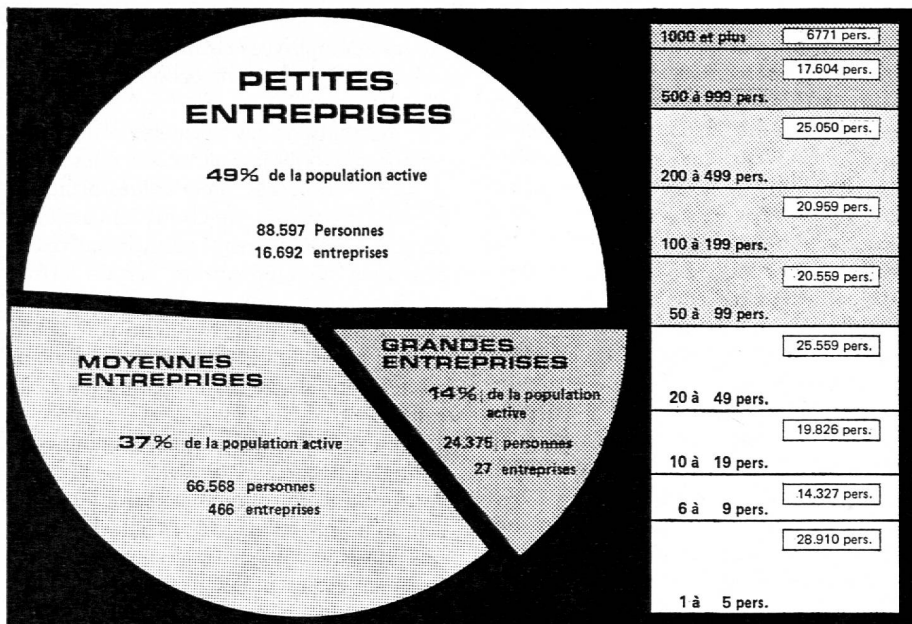
Voilà en quoi l'internationalisme de Genève et les activités qui se déploient dans ses murs ont accéléré les mutations vers le tertiaire d'une économie ouverte sur le monde et dont la vocation primordiale est le service.

ÉVOLUTION DE L'INDUSTRIE GENEVOISE

Structure de l'emploi de 1955 à 1975



Si l'on tenait compte des données 1976 qui concrétisent le ralentissement économique et les licenciements intervenus dans l'industrie genevoise, on pourrait affirmer que l'industrie genevoise est retombée au niveau de 1955.



Pour demain

Quelques projets pouvant influencer l'évolution de l'économie genevoise

1. Ouverture de nouvelles zones industrielles : Plan-les-Ouates, Thônex/Puplinge, Satigny.
2. Liaisons ferroviaires Cornavin-Cointrin et La Praille - Gare des Eaux-Vives.
3. Aménagement de l'ancien golf d'Onex pour l'Université.
4. Transfert du Palais des Expositions au Grand-Saconnex et utilisation de l'ancien emplacement pour les administrations publiques et l'Université.
5. Aménagement de la piste B de Cointrin et construction d'une aéroport pour le fret aérien.
6. Construction d'une autoroute de contournement.
7. Reconstruction du Grand-Casino.
8. Traversée de la rade (tunnel ou pont).
9. Aménagement du Rhône.
10. Construction de la centrale nucléaire de Verbois.

Point de vue

Dans le cadre d'une série d'articles consacrés à l'analyse de l'économie des cantons romands, M. Marian Stepczynski, directeur et éditorialiste du « Journal de Genève », a abordé le 21 juillet 1976 le cas du canton de Genève. Voici ses réflexions :

LA PROSPÉRITÉ DE GENÈVE A AUSSI SES REVERS

La prospérité de Genève : un constat. Si l'on analyse la capacité financière des cantons (mesurée au rendement de l'impôt fédéral pour la défense nationale sur les personnes physiques), Genève atteint pratiquement le double de la moyenne romande, dépassé seulement par Bâle-Ville. Cette prospérité de Genève se confirme : avec 5 % de la population du pays, ce canton réalise le 7,3 % du revenu national, dépassant ainsi aussi bien la moyenne romande que celle du pays.

Comment expliquer cette prospérité ?

En fait, la prospérité de Genève plonge ses racines dans un passé lointain, dans sa vocation précoce pour les affaires bancaires et financières, et peut-être surtout dans le talent avec lequel cette petite République a su réunir à toutes les époques, et préserver, à travers toutes les vicissitudes de son histoire, les conditions d'une intense activité intellectuelle.

Centre international

Cette richesse de l'esprit, Genève l'a mise à profit, notamment pour faire de son territoire exigu un vaste centre inter-

national, en accueillant un nombre toujours plus impressionnant d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, et en développant autour de celles-ci les infrastructures de services nécessaires à leur bon fonctionnement : un aéroport intercontinental de renom, au dix-huitième rang en Europe quant au nombre de passagers transportés, une capacité hôtelière importante de plus de 13 000 lits (soit 4,9 % du total suisse) accueillant chaque année près de 900 000 hôtes (9 %) et assurant quelque 2,3 millions de nuitées (7 %). Il convient de relever que les seules organisations (et les missions diplomatiques qui y sont rattachées) constituent, en fait, le plus important employeur du canton après l'Etat quant à leur poids économique, puisqu'elles distribuent près de 11 % de la masse salariale, et devançant ainsi les banques (8,6 %) ; la première activité industrielle, soit l'industrie mécanique, ne se classe qu'au quatrième rang, avec 8,1 % des salaires distribués.

Développement du tertiaire

Le développement intensif — certains disent : hypertrophié — du secteur tertiaire genevois est donc indiscutablement à la clé de la prospérité et du dynamisme

de l'économie genevoise. Il explique également son éclatement en dehors des frontières du canton.

Consolider l'industrie

Cette prospérité genevoise a ses revers. Responsable en grande partie du renchérissement général, du coût de la vie jusqu'au prix des terrains en passant par les tarifs des services publics et privés, elle n'a pas fait la part belle à l'industrie qui, trop à l'étroit, indésirable presque dans ce canton urbain, n'hésite plus toujours à plier bagages. Physiquement, ou financièrement, ce qui au dire de certains revient au même.

Enfin, la brutale récession dans le bâtiment a frappé de plein fouet nombre de petites et moyennes industries.

Conscient de ces problèmes, et peu désireux d'assister impuissant à la disparition d'un secteur secondaire qui demeure un pilier indispensable de l'équilibre économique genevois, le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève est en train d'élaborer sur de nouvelles bases l'ensemble de sa politique économique, et s'efforce de consolider la position de l'industrie genevoise, qui conserve de solides atouts dans les branches suivantes, les plus importantes quant aux effectifs employés : machines, appareils et véhicules, métallurgie, horlogerie, arts graphiques, industrie alimentaire et chimie.

Bauer T18 ML sound.

Le projecteur Super 8 pour pistes optique et magnétique.

L'offre en films Super 8 à piste optique pour l'enseignement audiovisuel devient toujours plus abondante.

Ces films ont un gros avantage: les erreurs de manipulation toujours possibles lors du travail en groupe ne risquent pas d'effacer le son et de gâcher ainsi de précieuses pellicules.

Voilà pourquoi l'on devrait aujourd'hui se décider pour un projecteur sonore mixte: pour piste optique et piste magnétique.

BAUER
Groupe BOSCH

Coupon

Veuillez m'envoyer votre documentation sur le Bauer T 18 ML sound.

Je désire recevoir une offre pour ...projecteur(s).

Nom: _____

Adresse: _____

No postal et localité: _____

A envoyer à
Robert Bosch S.A., Dépt Photo + Cinéma
Case postale 8021 Zurich

« Maître, où se trouve Abländschen »

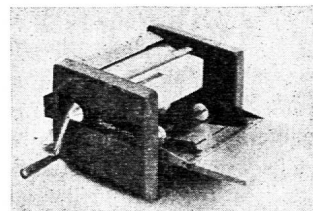
Comme vous le savez, près du col du Jaun. On y arrive facilement et c'est le centre de multiples excursions faciles. (En hiver : skilift et bonnes pistes.)

Vos élèves trouveront chez nous un très bon repas et vous-même serez certainement enchanté des qualités de notre chef cuisinier.

Le patron et toute sa famille aiment les enfants, et le dortoir est solide ! Propositions sans engagement par Fam. Stalder, auberge « Croix-Blanche », 1631 Abländschen, tél. (029) 7 82 14.

Duplicateurs à encre, à alcool, thermocopieurs, rétroprojecteurs, photocopieurs (Fr. —.12/copie), tous accessoires y relatifs aux prix de toute concurrence !

- C** ENFIN UN APPAREIL
- E** ENTIÈREMENT
- A** AUTOMATIQUE-
- M** MANUEL !
- T** Le 8^e modèle...
- O** (plus d'erreur d'emploi possible).



Pour la Suisse romande :
Pierre EMERY, 1066 EPALINGES / Lausanne, tél. (021) 32 64 02.
Vente - Livraisons - Entretien

PELLICULE ADHÉSIVE

HAWE®

FOURNITURES
DE BIBLIOTHÈQUES

P.A. Hugentobler 3000 Berne 22
Mezenerweg 9 Tel. 031/42 04 43

Etre à l'avant-garde du progrès
c'est confier ses affaires à la

Banque Cantonale Vaudoise

qui vous offre un service personnel,
attentif et discret.



Au menu 1976-1977

Il est bon qu'en ce début d'année scolaire chaque membre de la SPG connaisse les différents problèmes qui seront abordés au cours de ces prochains mois. On trouvera donc ci-dessous une liste (non exhaustive !) des principales tâches qui attendent notre association.

1. Emploi. Conditions de travail

Emploi : l'ouverture d'une bonne vingtaine de classes supplémentaires ne résout pas définitivement le problème de l'emploi pour les enseignants primaires et enfantins. En effet la solution adoptée ne sera pas obligatoirement reconduite en 1977. Si, du côté de la SPG, rien ne s'oppose à ce que les enseignants « excédentaires » (on en prévoit une cinquantaine pour la rentrée 1977) soient placés à la tête d'une classe, il n'est pas certain que ce point de vue soit partagé par tous nos députés. Il faudra donc peut-être trouver, dans le cadre de nos revendications actuelles (décharges pour les collègues de plus de 50 ans, généralisation des « appuis ») d'autres emplois qui pourraient être d'un réel intérêt pour nos collègues et l'école genevoise.

Une commission mixte DEP-SPG dite de l'« emploi » a été créée ce printemps. Elle devra faire des propositions concrètes dans le domaine des postes de travail pour fin 1976 ou début 1977. Ces propositions seront certainement soumises au vote de l'assemblée générale de la SPG.

Stabilisés : la SPG, par la fusion votée ce printemps, s'est engagée à défendre l'emploi de tous les enseignants, brevetés et stabilisés. Il faudra veiller à ce que les solutions envisagées par la commission « emploi » ne désavantagent l'une ou l'autre catégorie d'enseignants. De plus un certain nombre de textes légaux devront être modifiés ou abrogés.

Libre-passage : à la suite du vote de l'assemblée générale du 4 mai, des démarches ont été entreprises auprès de la DEP pour assurer le libre passage des enseignants d'un ordre d'enseignement à l'autre. Un groupe de travail sera prochainement mis sur pied ; il devra se pencher principalement sur le problème des « titres » (certains brevetés enfantins ou de classes spécialisées ne sont pas titulaires d'une maturité) entre autre sur l'alinéa 2 de l'article 29 du règlement des études pédagogiques : « Dans les cas prévus à l'alinéa 1 (passage des maîtresses

enfantines ou des maîtres de classes spécialisées dans l'enseignement primaire) les intéressés doivent être en possession d'une maturité ou d'un titre jugé équivalent ».

Conditions de travail : les problèmes d'emploi ne devront pas nous faire oublier que nous sommes appelés à œuvrer à l'amélioration de nos conditions de travail. Nous devons profiter de la prétendue « pléthore » d'enseignants pour rechercher toute nouvelle voie permettant le développement harmonieux de notre école. Si la diminution des effectifs des classes reste l'objectif prioritaire de la SPG nous serons aussi appelés à réfléchir :

- aux modifications de nos structures scolaires et de nos méthodes de travail ;
- aux objectifs assignés à notre école ;
- aux programmes et à leur application dans nos classes ;
- aux horaires scolaires ;
- au décloisonnement de l'enseignement et à la présence d'un enseignant supplémentaire pour deux ou trois classes.

Nous serons également appelés à collaborer à la préparation de l'expérience « mi-temps » (considérée comme une expérience pédagogique et non comme un moyen de lutte contre la pléthore !) et à repenser le problème de la collaboration entre maître généraliste et maître de discipline spéciale dans l'optique de la création d'« équipes d'enseignants ».

La commission SPG « emploi-conditions de travail » reprendra son activité mardi 7 septembre à 17 h., à St-Jean.

2. Ecole enfantine

La nouvelle organisation de notre enseignement genevois, l'adoption des programmes CIRCE, la place de l'école enfantine dans les autres cantons romands, vont amener la SPG à porter une attention particulière aux problèmes de l'école élémentaire.

Horaire en 1^{re} P : est-il vraiment nécessaire de prolonger le temps de travail des élèves pour « digérer » le nouveau programme romand ?

Fichier romand de préscolarité : ce document qui a suscité passablement de remous ce printemps en Romandie, vient d'être adressé à nos collègues membres

de la commission « école enfantine ». Il s'agit de fiches didactiques destinées à la 1^{re} et à la 2^e E.

Ce document est maintenant à l'étude dans les différents cantons romands ; une décision sera prise par la SPR à la fin du mois de septembre.

Fluidité : l'expérience sera poursuivie cette année en 2^e P. Il faut souhaiter que chacun prenne conscience qu'enfin commence à se réaliser ce que la SPG demandait en 1973 déjà : « permettre à l'enfant de prendre son temps ».

Nouvelle organisation de l'enseignement primaire : les deux cycles (1^e E - 2^e P/3^e P - 6^e P) ne seront mis en place qu'en 1979. La SPG doit cependant veiller dès maintenant à ce que des catégories de personnel ne soient pas lésés par la nouvelle organisation.

Jardins d'enfants : si la SPG est favorable à l'intégration des 1^{re} E au sein des bâtiments du secteur infantin, elle attache par contre une grande importance à ce que les classes de 4 ans gardent leur identité. Une liste des « conditions » indispensables à la vie d'une classe de 1^{re} E devra être dressé cet automne.

La commission SPG « école enfantine » tiendra sa première séance lundi 6 septembre à 17 h., à St-Jean.

3. Evaluation du travail scolaire

Le rapport de la commission SPG devrait paraître cet automne. Après avoir constaté l'échec du système actuel il propose l'expérimentation d'autres formes d'évaluation du travail scolaire.

Vu l'ampleur de la tâche, l'étude sera poursuivie dans le cadre d'une commission qui regroupera des représentants de la DEP, de la FAPSE, du SRP et de la SPG ; cette commission devrait se mettre au travail cette année encore.

Cependant, dans un premier temps et dès la rentrée 1976 déjà, la DEP a accepté qu'un certain nombre d'expériences, proposées par les enseignants, soient tentées dans les classes, sous contrôle de l'inspecteur, au niveau de la conduite et de l'application.

4. Cartel intersyndical. Mouvement de la fonction publique

Le Cartel intersyndical, soutenu par le Mouvement de la fonction publique, de-

vrait aborder les problèmes suivants au cours de ces prochains mois :

Tractations avec le Conseil d'Etat : les tractations entre le Conseil d'Etat et le Cartel devront reprendre sur la base des 4 revendications : 4 semaines de vacances pour tous, salaire minimum de 2000 francs, compensation intégrale et automatique du renchérissement, semaine de 40 heures (pour les enseignants primaires et enfants la « semaine de 40 heures » se traduit par la diminution du temps de travail pour les collègues de plus de 50 ans et par la généralisation du système des « appuis »).

Caisses de retraite (pour les enseignants de la CIA) : une réflexion approfondie à ce sujet est nécessaire, principalement à la suite du rejet de l'article 80.

Statut des enseignants : l'élaboration de cet important document qui régit nos relations avec notre employeur et définit nos droits et devoirs est enfin remis en chantier.

Pétition : dès les premiers jours de septembre vous recevrez, par le canal du correspondant SPG de votre bâtiment une pétition, proposée par les 7 organisations du Mouvement de la fonction publique, et demandant au Conseil d'Etat la réouverture des négociations.

Cette pétition devrait être l'occasion, dans chaque bâtiment, de relancer la discussion sur les revendications communes des fonctionnaires genevois.

5. SPR

Trois thèmes principaux devraient retenir l'attention de notre association faitière au cours de ces prochains mois :

Orientation nouvelle : une décision concernant l'« orientation nouvelle » à donner à la SPR devrait être prise cette année. Deviendrons-nous syndicat indépendant, sur le modèle du SNI de nos collègues français ? Nous doterons-nous enfin d'un secrétaire ou d'un président à plein temps ?

Pléthore : un plan de lutte devra être élaboré pour parer la pléthore qui est aujourd'hui déjà une réalité dans plusieurs cantons romands.

Ecole romande : l'étude des différents programmes CIRCE II sera poursuivie. De plus des constacts auront lieu avec la Conférence des chefs de service (directeurs de l'enseignement primaire) des différents cantons romands ; il s'agira de définir les moyens les mieux adaptés à une introduction « en douceur » de ces nouveaux programmes.

6. Autres tâches

La SPG poursuivra ses efforts sur les sujets suivants :

Etudes pédagogiques : recherche d'une

nouvelle formule permettant un meilleur « lien » entre la pratique (Geisendorf) et la théorie (FAPSE).

Allemand : refus de toute expérience aussi longtemps que toutes les inconnues (et elles sont nombreuses : méthode, horaire, formation des maîtres...) n'auront pas été résolues.

Prix : le projet de loi est maintenant en discussion au sein de la commission de l'enseignement du Grand Conseil. Il est à craindre que les considérations politiques l'emportent sur les considérations pédagogiques !

UCE : l'expérience démarre en septembre à l'école du Bosson ; elle sera suivie par une « commission d'évaluation » dans laquelle la SPG est représentée.

Mathématique moderne : la motion de M^{me} Gillet (PDC) sera étudiée cet automne par la commission de l'enseignement du Grand Conseil ; la SPG sera entendue le 22 septembre.

7. Conclusions

D'autres problèmes surgiront naturellement au cours de ces prochains mois. Ces problèmes, c'est généralement vous qui les ressentez les premiers, dans votre classe ou votre école. Des contacts fréquents sont donc nécessaires pour que votre comité puisse immédiatement prendre les dispositions qui s'imposent. Les lettres, contacts téléphoniques, échanges lors des assemblées ou des commissions sont certes utiles, mais ils sont souvent insuffisants. Aussi votre président souhaite-t-il intensifier

les rencontres à l'école

Ces rencontres, qui peuvent avoir lieu au repas de midi ou à 16 h. 30, devraient permettre aux enseignants d'exposer leur

point de vue et leurs difficultés et au comité de présenter le travail accompli lors des dernières semaines.

Un simple coup de téléphone (44 82 30) suffira pour fixer un rendez-vous.

Je ne voudrais pas terminer cette (longue !) énumération des tâches qui attendent la SPG sans vous rappeler qu'un président, fût-il à plein temps, ne peut tout assumer. Je compte donc, comme par le passé, sur votre participation active à la vie de notre association. Œuvrez au sein des commissions, venez aux assemblées, parlez des problèmes SPG à la salle des maîtres, écrivez, téléphonez, acceptez de représenter la SPG dans un groupe de travail.

La collaboration de chacun est plus que jamais indispensable.

A chacun enfin je souhaite une bonne année scolaire !

P. Dunner.

Renseignements pratiques

1. Le comité 1976-1977 est formé de : P. Dunner, président ; L. Urben et E. Louis, vice-présidentes ; E. Vautravers, A.-M. Albrecht, et M. Félix, maîtresses enfantines ; M. Buéguin, N. Eichmuller, F. Vagneux, institutrices primaires ; H. Schaerer, J.-N. Friot, D. Perrenoud, P. Bernhard, instituteurs primaires ; F. Boulaz, institutrice de classe spécialisée et A. Denizot, maître de discipline spéciale.

2. Adresse de la SPG : Ecole primaire de St-Jean, 3^e étage, 12, rue St-Jean, 1203 Genève. Tél. 44 82 30.

3. Les correspondants de bâtiments recevront prochainement un envoi contenant :

— la pétition du Mouvement de la fonction publique ;

— des bulletins d'adhésion pour contacter les « non membres » de la SPG.

Perfectionnement du corps enseignant

Lorsqu'un ouvrier doit travailler sur une nouvelle machine, il arrive que son employeur lui demande de bien vouloir se mettre au courant de son utilisation sous la direction d'un spécialiste ou de suivre quelques cours afin de maîtriser autant que possible la nouvelle tâche qui l'attend. Il devient alors relativement facile, la plupart du temps, d'évaluer le résultat de ce complément de formation.

Les enseignants, de leur côté, se voient contraints de suivre des cours de recyclage en rapport avec les nouveaux plans d'études et les nouvelles méthodologies qui devraient permettre une application plus sûre de ceux-ci. Mais comment évaluer l'impact de ces programmes, de ces

méthodologies et, finalement, de ces cours ? En fait, il n'existe actuellement, malgré toutes les recherches pédagogiques entreprises, aucune réponse sûre à ces questions. *L'action d'enseigner et d'éduquer échappe à une analyse scientifique* (voir « La formation des maîtres de demain », rapport de la commission mandatée par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, p. 14 et p. 18).

Vouloir calquer son action pédagogique sur celle de tel ou tel maître, ne voir dans l'enseignement qu'un travail limité à un plan d'études en fonction de méthodes uniques, aboutirait, à n'en pas douter, à un leurre dont nous pensons qu'il est

nécessaire de souligner le danger au moment où nous connaissons des recyclages toujours plus nombreux. Enseigner reste un art dans lequel il faut noter le rôle essentiel que jouent la personnalité, la sensibilité de celui qui l'exerce.

Les nouveautés pédagogiques du jour : grammaire structurale, enseignement de l'histoire par le document (voir CIRCE II) et les mathématiques modernes surtout sont le résultat de recherches dont il faut tenir compte, mais, en fait, pour aucune d'elles nous ne pouvons apporter la preuve tangible de leur efficacité.

Il y a quelques années encore, on s'accordait à dire que le latin était une langue, bien que morte, indispensable pour la vie, qu'elle était une excellente « gymnastique » de l'esprit. Aucune preuve ne pouvait être apportée, il s'agissait d'un pari. Aujourd'hui, n'en va-t-il pas de même de la mathématique ? Que sont devenues les réglettes Cuisenaire qui, à l'époque, faisaient leurs preuves ?

L'instituteur, on l'a souvent répété, n'enseigne et n'éduque qu'en fonction de ce qu'il est : intuitif, artiste, rigoureux, tolérant, sensible, manuel, philosophe, timide, ouvert, disponible, fermé... Ces qualités ou ces défauts, il ne nous appartient pas d'en juger, s'entremêlent à divers degrés et constituent le caractère même de chaque enseignant dont semble dépendre avant tout le résultat de son travail.

La SPR, en lançant l'éducation permanente des enseignants, au congrès de La Chaux-de-Fonds, l'a bien compris. Les différents Départements de l'instruction publique de nos cantons romands s'y montrent également sensibles et c'est pour cette raison, en plein accord avec les associations professionnelles et avec leur collaboration, qu'ils mettent sur pied diverses possibilités à offrir au corps enseignant dans le cadre de la formation continue.

L'an dernier déjà, chaque enseignant a reçu une brochure verte contenant des propositions de cours, de visites... Plus de 600 inscriptions ont été enregistrées. Cette année, des propositions plus nombreuses ont été retenues pour faire suite aux vœux des enseignants qui se sont manifestés. L'ouverture de tels cours ou de telle activité, en 1976-1977, dépendra bien sûr du nombre d'inscriptions reçues (on peut naturellement, pour s'assurer autant que possible de l'ouverture d'une activité, s'inscrire *en groupe* en désignant les participants qui se sentiront tenus de venir régulièrement aux séances, comme d'ailleurs dans tous les autres cas).

Sous le titre « groupes de travail », il est proposé à ceux qui se sentent attirés par la recherche ou la remise en question de notions de géographie et d'histoire

que nous transmettons à nos élèves, de se grouper pour profiter des connaissances d'un spécialiste. Une proposition de ce genre était apparue aux auteurs du rapport de La Chaux-de-Fonds comme la manière idéale de se perfectionner. Il va sans dire que l'enrichissement que pourront en retirer ceux qui s'y intéresseront correspondra en bonne partie à la contribution personnelle de chacun des participants.

La commission de l'éducation permanente de notre association, ainsi que les délégués de la SPG à la commission du perfectionnement du département souhaitent que ces propositions retiennent l'attention du plus grand nombre de leurs collègues. Ils comptent sur les critiques et propositions de chacun : maîtres de classes spéciales, maîtres spécialisés, éducateurs, instituteurs, institutrices...

UNE RUBRIQUE MENSUELLE RÉALISÉE EN COLLABORATION AVEC L'OFFICE DE LA DÉFICIENCE MENTALE¹

Handicapés : ni étrangers, ni étrangers

L'Office de la déficience mentale et l'information des professionnels

L'office, depuis environ une année a notamment participé à l'**information des professionnels du secteur arriération mentale** de notre canton. L'ouverture du centre de documentation, la diffusion de nouvelles aux institutions et services intéressés et enfin la publication du « Bulletin ODM » sont les principales tâches réalisées dans le domaine de l'information écrite.

Plusieurs raisons nous incitent à croire qu'**une partie des buts fixés a été atteinte**, nous en voulons pour preuve l'augmentation du nombre de personnes qui fréquentent notre centre et la participation réjouissante des professionnels informés par nos soins aux diverses manifestations pédagogiques. Enfin, le nombre croissant de demandes d'abonnements au « Bulletin ODM » démontre l'intérêt manifesté en faveur des activités conduites dans les associations et services voisins.

Faut-il voir dans ces quelques lignes un témoignage d'autosatisfaction, un message destiné à montrer que notre action d'information a abouti, que les difficultés de communication sont aplanies ? Certes non, cet article nous donne simplement l'occasion de faire le point, de nous arrêter quelques instants pour mieux mesurer la distance couverte et tracer le chemin à parcourir.

L'information écrite, nous le savons est insuffisante en particulier lorsqu'il s'agit

Nous pensons que nous, les enseignants, sommes appelés à poursuivre notre formation dans les domaines les plus divers. Connaissant les étoiles parce que nous les aurons observées, parlant des oiseaux parce que nous les aurons vus et entendus, des fleurs parce que nous les aurons respirées, de l'histoire parce qu'elle nous aura intéressés, lorsque nous aurons toujours plus senti la vie, alors il n'est pas vain de penser que nous nous retrouverons devant nos élèves et les parents de nos élèves, non pas seulement comme des techniciens spécialisés, mais comme des femmes et des hommes prêts à communiquer et à enrichir leur entourage d'une culture simple et mieux vécue.

Pour la commission
de l'éducation permanente :
Denis Perrenoud.

de préciser le rôle d'un service ou d'une institution, les méthodes appliquées, les objectifs poursuivis.

En effet, comme nous avons pu le constater lors de multiples discussions, certains services restent méconnus d'une grande partie des professionnels et ceci malgré la littérature à disposition, voire en dépit de visites.

D'autres moyens d'information doivent être recherchés afin de satisfaire les besoins de connaissances et d'échanges exprimés mais également dans le but de nuancer des jugements hâtifs portés envers certains secteurs.

Dans cet esprit, l'Office de la déficience mentale participe depuis peu à **des séances d'information orale** (comités, associations diverses, séminaires, etc.) et **organise des expositions** de photographies dans divers milieux. D'autres moyens sont progressivement développés, tels la réalisation de diapositives et la recherche de films, en outre une étude nous a convaincu de l'utilité du vidéo-cassette qui permettrait de mettre à disposition des organismes des documents vivants et d'actualité.

Enfin, dès septembre **une série de présentation des divers organismes de notre canton** sera organisée par l'Office de la déficience mentale en collaboration avec les responsables des services. Ces présen-

¹ Office de la déficience mentale. Département de la prévoyance sociale et de la santé publique. Centre de documentation à disposition de toute personne intéressée. 6, Glacis-de-Rive, 1207 Genève.

tations, grâce à des documents cinématographiques, des diapositives (l'Office de la déficience mentale participera si besoin est à l'élaboration des documents), susciteront, nous en sommes convaincus, d'enrichissants débats et amélioreront les échanges entre professionnels de notre canton.

Enfin, nous attendons toutes suggestions, car l'information, nous en avons conscience, est un domaine dont les objectifs doivent être constamment réévalués.

Louis Vaney,
Office de la déficience mentale,
Genève.

plus des sourires (lisez risées) par lesquels certains bien-pensants accueillent l'œuvre de pionnier de Dunand.

Et lui, avec une douce fermeté, avec une persuasive gentillesse, a fini par triompher. L'école du Grutli où il fit toute sa carrière d'instituteur, les cours de travaux manuels qu'il organisa pendant vingt-cinq ans, son activité à la SSTM et à la section genevoise l'amènèrent tout naturellement à l'inspection de cette discipline.

Relevons aussi qu'il fut un des promoteurs des cours de ski aux écoliers, dès 1930, quand dans les années qui suivirent, 500 enfants des classes primaires se

rendaient quatre jeudis de suite à la Givrine.

Ce que l'école active doit à Lucien Dunand, chacun le ressent en terre romande et même au-delà de nos frontières. En définitive, c'est le souvenir qu'il nous laisse qui a le dernier mot.

Jean Lagier.

Rédactrice de la rubrique genevoise :
Liliane URBEN, chemin du Renard 44,
1211 Le Lignon. Tél. (022) 96 30 06.

Informations

La présentation du film « Rythmes primitifs » de George Cordner, chorégraphe et pédagogue suédois, a intéressé près de trois cents personnes (voir « Educateur » N° 18). Suite à cet exposé, septante-cinq personnes se sont inscrites aux stages d'expression corporelle de G. Cordner organisés par l'Office de la déficience mentale et les CEMEA. Les renseignements sur le déroulement des stages seront envoyés au début du mois de septembre.

L'Office de la déficience mentale en collaboration avec les CEMEA a réuni un groupe de professionnels afin de mener une réflexion sur le thème « Musique et handicapés ». Ce groupe se rencontrera une fois par mois, il envisage d'ores et déjà d'organiser des stages d'expression musicale.

Renseignements : Office de la déficience mentale. Tél. 36 70 07.

CEUX QUI NOUS QUITTENT :

Lucien Dunand

Le mal implacable dont nous le savions atteint a eu le dernier mot. A Lucien Dunand qui, bien que déjà miné il y a une année, avait tenu à serrer des mains aux journées de la SPR à Thônex, nous avons dit adieu, ce 12 juillet.

Titulaire de la matu pédagogique en 1921, jeune stagiaire, il s'était tout de suite intéressé aux essais d'école active et plus particulièrement au développement des travaux manuels. Qui se rappelle l'ère de l'enseignement livresque que nous avons connu longtemps encore après la première guerre mondiale, quand les fêtes réputées bien faites étaient celles qui pouvaient facilement et considérablement emmagasiner, celui-là ne s'étonne

Neuchâtel

« A ces mots, on cria haro sur le baudet... »

Une commission scolaire du Littoral siégeait au début du mois de juillet. Elle s'est penchée sur le problème des classes préprofessionnelles (non pas modernes-préprofessionnelles comme il en est fait mention dans l'article du « Bulletin des communes du district de Neuchâtel » ; dès la 2^e année de cette section, le « M » disparaît, seul le « P » subsiste).

« Il y a des lacunes souvent assez graves si on en juge par les jeunes gens qui arrivent en apprentissage avec un bagage de connaissances nettement insuffisant et qui n'est plus en rapport avec ce qui est demandé dans les diverses organisations professionnelles. »

Ces « jeunes gens » sont-ils engagés par les organisations professionnelles ou par des maîtres d'apprentissage ? Ce terme n'implique-t-il pas « enseignant », conseiller, guide, modèle ? Ne fait-il pas penser à la bienveillance, la patience, le don d'accueillir de grands enfants habitués au rythme scolaire et devant s'adapter rapidement au tempo industriel ou artisanal ?

Ces organisations professionnelles ont-elles pris contact avec les enseignants des classes de fin de scolarité ? Ont-elles remercié ceux qui doivent s'efforcer d'appliquer les programmes lorsque les apprentis « répondaient » à leurs exigences ? N'ont-elles pas cédé au réflexe humain qui consiste à se faire des louanges... à soi-même lorsque tout va bien et à rendre responsable « les autres » lorsque ça va moins bien ?

Ont-elles renseigné les associations pro-

fessionnelles d'enseignants des mutations opérées dans leurs divers secteurs d'activités ? Certes le DIP devrait-il être en priorité saisi de ce problème mais des contacts humains entre « patrons » dans le bain permettraient certainement d'éviter une longue enquête officielle ou la création d'une nouvelle commission.

Nous sommes convaincus de l'importance de l'éducation permanente des enseignants et l'information directe des maîtres d'apprentissage de leurs problèmes est un volet important de cette éducation. Constaté l'existence de lacunes est une chose, envisager en commun des mesures pour y remédier est une démarche plus dynamique et bénéfique et pour les apprentis et pour les instituteurs de 3/4 P et T8/T9. Il est amusant de constater que c'est précisément dans une région où l'on a allégrement fermé une classe terminale pour injecter les élèves en classe préprofessionnelle que ces lacunes sont mises en évidence. S'il s'agit d'un remède, on peut se demander si ses effets thérapeutiques seront efficaces, inopérants, voire à effet contraire.

Il est certain que depuis que des élèves issus des sections pré-gymnasiales ou même des collégiens ayant quitté le gymnase ou l'école supérieure de commerce choisissent des apprentissages auxquels leur formation scolaire ne les destinait pas, nos élèves de préprofessionnelle éprouvent des difficultés dans les cours des écoles professionnelles, particulièrement au moment des examens. Si les organisations professionnelles se basent sur les

résultats « scolaires » obtenus par ces « élèves », on peut s'attendre à des échecs plus nombreux dans les rangs des anciens préprofessionnels. Mais attention. Ce phénomène n'est peut-être que passager. Ces élèves fuiront peut-être ces apprentissages de métiers manuels dès qu'ils auront l'assurance de trouver un emploi à la fin des études auxquelles ils se destinaient de par leur choix, leur orientation scolaire. Que deviendront ces patrons « privilégiés » ? Ils devront, comme les instituteurs des classes de fin de scolarité se contenter de lait écrémé, ils s'accommoderont, ils feront comme nous, ils s'efforceront de rassurer, de sécuriser, d'enseigner, de donner le meilleur d'eux-mêmes à ceux qui sont les moins rapides, les moins doués (selon nos critères scolaires...), les moins intellectualisés.

Les programmes des dernières années scolaires n'ont pas beaucoup changé ces derniers temps. Il n'y a pas si longtemps, j'ai eu la chance d'enseigner en terminale. Quel réconfort (aussi pour le maître) de savoir que tous les élèves avaient une place d'apprentissage, qui à la Favag (mécanicien de précision), qui comme employé de commerce, fleuriste, vendeur, bûcheron, maçon... Certains de mes ex-3P ont réussi à se hisser à l'ETN, l'un en section B puis en section A, un autre comme « laborantin » à l'université. Pourquoi ne citer que les échecs ? Publie-t-on la liste des élèves ayant raté leur bachot ou leur maturité ?

A de nombreuses occasions, on nous « conseille » de ne pas surcharger les centres multilatéraux, de n'envoyer que les meilleurs parmi les meilleurs. J'imagine la réaction des parents lisant ce constat d'échec. Que vont devenir leurs enfants ne pouvant pas fréquenter ces « olympes » de l'enseignement et qui doivent se « contenter » de cette section... cul-de-sac ? Il est temps de rappeler qu'il faut vouloir réussir, où que l'on soit. Le cadre, l'école, le titre sont importants, certes. Mais le jeune homme, la jeune fille qui VEUT, peut. Aucun super-programme vomit par un macro-ordinateur programmé par des hyperprogrammeurs ne remplacera la volonté, l'initiative personnelle, le dynamisme d'un adolescent. Il nous appartient d'éveiller ces forces, de les mobiliser, et tout à coup « l'élève » dépassera le maître. Et n'oublions pas trop ce que nous étions lorsque nous avions l'âge de nos élèves-apprentis...

Et avant tout, patrons, organisations professionnelles, contactez-nous. Nous avons tout à apprendre de vous dès le moment où vous entreprenez une œuvre constructive avec nous et pas seulement parallèle à notre enseignement.

J.-P. Buri.

Que se passe-t-il dans les classes spéciales ?

Les classes spéciales et les classes ordinaires peuvent-elles vivre ensemble dans le même collège sans « dommage » pour les élèves ?

Une institutrice de classe spéciale ne devient-elle pas, elle aussi marginale ?

Chaque collègue enseignant a vécu les difficultés, je dirai même les angoisses dues à un élève qui ne suit pas (du tout) le rythme de la classe. Le retard s'agrandit au long du trimestre, l'enfant s'isole, les parents essaient d'intervenir... parfois maladroitement, ils punissent leur rejeton, le menacent, ou lui promettent des récompenses parfois hors de propos, mais en proportion avec leur angoisse. On envisage de faire doubler l'année scolaire : c'est déjà, pour certaines familles, une discrimination. Parfois cette mesure est insuffisante : nouvelles concertations, lamentations, punitions... L'enseignant a besoin de se justifier, la situation devient inconfortable pour tout le monde, mais (y pense-t-on ?) surtout pour l'enfant...

Celui-ci se sent de plus en plus différent des autres ; on le compare aux frères et sœurs, aux cousins, on remonte dans les générations, on voudrait trouver un responsable... Il y a peut-être une hérédité, on parle de spécialistes, mais on craint ce qu'ils pourraient découvrir...

Si bien que, lorsque cet enfant, dont on dit devant lui, qu'il a causé tant de soucis à tout le monde, arrive en classe spéciale, il est souvent sombre, farouche, parfois caractériel, ou bien d'une indifférence effarante, quoique simulée.

Il est persuadé qu'il n'est pas comme les autres... et cette explication, en la rejetant du circuit « normal » rassure ceux qui n'ont pas « réussi avec lui ».

Pendant 2 ans, il n'a récolté que des mauvaises notes, des blâmes, des regards sévères puis découragés. Il n'est pas possible qu'il ne se sente pas comme une sorte de « déchet » puisque c'est le mot qu'on emploie dans certaines classes pour désigner les échecs. Les parents évitent d'en parler, les copains ne jouent plus avec lui parce qu'on le leur a défendu... (cela a été vécu chez nous il y a 2 ans).

Que devient sa vie scolaire ? Comment faire travailler un gosse qui a souvent renoncé, qui ne sourit plus, qui ne vit qu'avec une partie de sa conscience, ou qui est devenu agressif, méfiant, sournois ?

Pourquoi ferait-il confiance à un nouvel enseignant, alors qu'il n'a pas oublié

les épithètes dont on l'a généreusement gratifié ? Combien de temps faudra-t-il pour que les parents cessent de dire qu'il est une cause de tourments ?

Et parmi ses acquisitions scolaires, lesquelles sont restées, lesquelles sont solides, jusqu'où faut-il recommencer ? Comment rendre le plaisir de travailler à un enfant que même des spécialistes, parfois, ont déclaré incapable ?

Au moment où l'enfant inadapté reprend confiance, quand il recommence à sourire, à comprendre, à « réussir », quelle sera sa nouvelle place dans la société, dans le collège, par exemple ? Peut-il redevenir « comme les autres » ?

Il restera fragile, la confiance de sa famille également, et le souvenir de ses insuccès risque d'hypothéquer plusieurs années...

Retrouvera-t-il vraiment un droit de vivre ailleurs qu'en classe spéciale ? Les collègues de classe ordinaire reprennent-ils sincèrement sans arrière-pensée un élève qui sort de chez nous ?

Et, dans le cas contraire, quand ils se séparent d'un enfant pour nous le confier, ne pensent-ils pas un peu que cet enfant est désormais irrécupérable ? La classe spéciale ne va-t-elle pas en faire un caractériel au contact des autres ? (cela aussi a été entendu chez nous).

Que nous reste-t-il donc à nous, enseignants de classe spéciale ? Nous n'avons que peu d'élèves, auxquels il est entendu que l'on ne peut enseigner le « Programme » dans le temps prescrit. Nous travaillons souvent en atmosphère d'échec, nous tamisons les acquisitions, écartons les difficultés qui nous paraissent inutiles... C'est ainsi que le public, souvent, juge notre travail. Et les parents viennent nous demander, avec inquiétude : quand commencerez-vous les conjugaisons, pourquoi notre fils n'a-t-il pas encore commencé les « livrets », puisque vous dites qu'il peut maintenant faire des calculs ?

Nos enfants restent des êtres à part, et nous avec eux...

R. Fischer.

Pour être utile, cet article aimerait susciter des réponses, des suggestions, des commentaires que j'espère constructifs. Il n'y a pas une seule solution à notre problème, mais peut-être, au cours des années, trouverons-nous ensemble des manières de vivre, plus... « ensemble ».

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise : Maurice TISSOT, rue de la Gare, 2205 Montmollin. Tél. (038) 31 40 54.

Projet de constitution du canton du Jura

Préambule

Le 21 novembre 1975, près de 500 enseignants des trois districts du futur canton du Jura ont admis le principe de former un syndicat unique regroupant les enseignants de tous les degrés. En attendant qu'une commission ad hoc présente un projet de statuts définissant la forme que prendra le futur syndicat, un comité provisoire a été mis en place par l'assemblée du 21 novembre 1975. Cet organe doit, pendant cette période transitoire, veiller aux intérêts spécifiques du corps enseignant des trois districts du futur canton et suivre de près l'évolution politique dans le domaine scolaire en particulier.

Pour cette raison, le comité provisoire des enseignants du futur canton du Jura a mis sur pied, au début de cette année, un groupe de réflexion formé de 7 collègues et chargé d'étudier les chapitres réservés à l'école de tous les projets de textes constitutionnels soumis à la réflexion du peuple jurassien. Ce groupe de réflexion est avant tout un organe technique, une sorte de collège d'experts à disposition du comité provisoire.

Le 18 juin 1976, le comité provisoire a pris connaissance des conclusions auxquelles était parvenu le groupe de réflexion. Les deux organes se sont mis d'accord pour rédiger la prise de position suivante :

1. Base de travail

Le groupe de réflexion du syndicat des enseignants du futur canton du Jura a choisi comme base de travail le projet de Constitution de l'Ordre des avocats remanié par le Comité de coordination mis en place par le Rassemblement jurassien.

Nous adoptons donc, dans ce document, la numérotation telle qu'elle figure dans le projet du Comité de coordination.

2. Remarques concernant les différents articles

Art. 30 Obligation

Proposition du comité provisoire (CP)
L'instruction est obligatoire.

Art. 31 Ecoles publiques

Aucune remarque concernant les 3 premiers alinéas. Le CP estime qu'il faut renoncer à faire figurer le dernier alinéa, relatif à l'enseignement religieux, dans la Constitution. Une telle disposition a plutôt sa place dans la législation.

Art. 32 Répartition des tâches

Proposition du CP pour le dernier alinéa
L'Etat assume la formation initiale et continue du corps enseignant dans l'esprit de l'éducation permanente.

Art. 33 Formation à l'extérieur

Cet article est admis sans autre par le CP.

Art. 34 Ecoles privées

Proposition du CP pour le deuxième alinéa

L'Etat peut soutenir les écoles privées aux conditions fixées par la loi.

Art. 35 Surveillance

Admis par le CP.

Art. 36 Encouragement

Propositions du CP

Titre : Encouragement à la formation.

Al. 1 : L'Etat et les communes doivent assurer à chaque enfant les conditions de son plus grand progrès.

Al. 2 : Ils s'efforcent d'éliminer les obstacles qui entravent la formation scolaire, professionnelle et universitaire.

Art. 37 Conseil scolaire

Vu la grandeur du futur canton du Jura, le CP ne voit pas l'utilité d'un tel organe.

Le Conseil scolaire diminuerait considérablement l'efficacité du Département de l'instruction publique, de son administration et par conséquent du gouvernement.

La future direction devrait pouvoir s'organiser comme elle le désire en fonction de ses besoins.

Le Conseil scolaire, tel qu'il est prévu dans le projet de l'Ordre des avocats, enflerait inutilement, à notre avis, les dépenses du Département de l'instruction publique.

3. Remarques complémentaires

3.1. Mission de l'école

Le CP estime que la mission de l'école doit être définie dans la Constitution au moyen d'un préambule aux articles relatifs à l'école.

Pour définir la mission de l'école, il y a lieu de tenir compte des idées suivantes :

- égalité de chances ;
- développement de la personnalité de l'enfant ;
- formation d'êtres responsables et critiques ;
- épanouissement de l'individu.

3.2. La laïcité

Le CP souhaite que la laïcité de l'école publique soit assurée afin que, conformément à l'art. 31 al. 3, « chacun puisse fréquenter l'école publique sans subir d'atteinte à sa liberté de pensée, de conscience et de religion ».

Au nom du Comité provisoire
du Syndicat des enseignants
du futur canton du Jura

Le président : Pierre Ielmi
Le secrétaire : Paul Simon

Ce texte a été envoyé à tous les députés de la Constituante par l'intermédiaire des présidents de groupes. Dans la lettre qui l'accompagne, le président Ielmi dit son espoir que les propositions formulées seront agréées, « notre seul souci étant le bien des enfants du Jura ».

B.

Adieu à M^{lle} Marcet

Maîtresse d'application à l'Ecole normale de Delémont depuis 1949, M^{lle} Alice Marcet a pris sa retraite. Au cours d'une manifestation particulière à laquelle assistaient 170 de ses anciennes élèves, MM. Pierre Paupe, pour la DIP et la commission des écoles normales, Charles-André Gunzinger, président de la commission des écoles enfantines de Delémont, Jacques-André Tschoumy, directeur, Fritz Widmer, professeur, et M^{me} Lucie Braun, présidente de l'Association des maîtresses enfantines du Jura, ont tour à tour rendu hommage à cette pédagogue exceptionnelle.

Bonne retraite à M^{lle} Alice Marcet.

B.

J'AI RETENU DE MES LECTURES...

« Il ne convient pas de traiter tous les étudiants comme de futurs chercheurs. On sait bien que la plupart ne chercheront ni ne trouveront rien. Mais si on ne leur a pas donné le sens et le goût des idées générales, ils seront toujours incapables, devenus eux-mêmes professeurs, de les donner, à leur tour, à leurs élèves.

» C'est une chose, peut-être la plus grande, de chercher, de découvrir, d'être comme à la pointe d'une science, de savoir, à ce point, comment orienter le navire et de former à son exemple d'autres chercheurs, mais c'est aussi une chose, et qui a aussi sa grandeur, d'enseigner à enseigner, de savoir se tenir et naviguer toujours dans la force du flot, en plein courant de la pensée scientifique ou littéraire, telle qu'elle doit être communiquée à tous les hommes qui grandissent, pour qu'elle les emporte à leur tour, et les change, et les trie, et révèle à eux-mêmes ceux qui précisément pourront aller le plus loin, les nouveaux chercheurs, les nouveaux pilotes.

» Qu'il y ait des maîtres de recherche, et qu'on ne les encombre pas d'innombrables élèves qui ne peuvent les suivre. Mais qu'on ne néglige pas non plus de rassembler dans les universités des hommes qui soient, par leur méthode et par leur enthousiasme, les vrais maîtres des maîtres. Le système d'éducation vaudra ce que vaudra l'enseignement supérieur. »

Jean Guéhenno,
« Sur le Chemin des Hommes »,
Ed. Grasset, Paris.

Le système

Il y a quelques semaines, les journaux tiraient : « Les élèves sortant de l'école primaire éprouvent plus de difficultés à trouver des places que leurs camarades sortant de l'école secondaire ».

A la même époque, les verbeux de service le 1^{er} août n'ont pas manqué d'exalter la Patrie, la Fraternité et l'Égalité des chances pour tous.

Depuis toujours, tous les collègues, tous les politiciens, tous les responsables avec lesquels on parle de ces choses sont d'accord pour admettre la discrimination honteuse qu'il y a entre les élèves des deux filières.

Et pourtant, rien ne change.

Dans 10 ans, les journaux pourront reprendre les mêmes titres et les discours

de la Fête nationale n'auront pas changé d'une virgule.

Pourquoi ?

Moi, j'm'en fous, je m'en contre-fous : (air connu)

— Je suis prof et pas instituteur.

— Mes gosses vont à l'école secondaire.

— Je n'ai pas du tout envie d'enseigner à des gens du tout-venant.

— J'ai assez d'argent pour envoyer mes gosses dans les collèges.

— On aura toujours besoin de lampistes, et du moment que c'est le gosse du voisin...

Cyrano.

Composition du comité de la SBMEM

Section jurassienne

Président : René Lautenschlager, maître secondaire à St-Imier. Montagne du Droit. 2610 Mt-Soleil. Tél. privé : (039) 61 15 62 ; école : 41 21 54. **Vice-président** : Denis Gerber, maître secondaire, Soleil 3a, 2610 St-Imier. Tél. école : 41 21 54. **Secrétaire corresp.** : M.-L. Maire, maître secondaire à Tramelan, Colline 30, 2732 Reconvilier. Tél. privé : (032) 91 25 08 ; école : 97 42 19. **Secrétaire des PV** : Ronald Baume, maître se-

condaire, Sous-le-Clos, 2725 Le Noirmont. Tél. privé : (039) 53 12 63 ; école : 53 13 23. **Suppléant** : Gilles Fleury, maître secondaire, 2726 Saignelégier. Tél. privé : (039) 51 22 74 ; école : 51 16 26. **Caissier** : J.-Fr. Paratte, maître secondaire, Combe-Aubert 8, 2720 Tramelan. Tél. privé : (032) 97 63 39 ; école : 97 42 19. **Assesseur** : Yvan Gagnebin, maître école prof., ch. des Dolaises 4, 2720 Tramelan. Tél. privé : (032) 97 53 55 ; école : 97 47 84.

Hommage au D^r Juillard

Si, par son décès, le D^r Juillard laissera un grand vide parmi ses confrères et un trésor de souvenirs au cœur de tous ceux qui bénéficièrent de sa science médicale et de ses bontés, l'on ne saurait passer sous silence son activité pédagogique et éducative.

Celle-ci s'exerça dans d'innombrables conférences qui firent la substance de maintes publications, mais aussi, et surtout, dans un enseignement de l'hygiène à l'Ecole normale d'instituteurs et à la section pédagogique de l'Ecole secondaire des jeunes filles, devenue, dès son établissement, l'Ecole normale cantonale des maîtresses ménagères¹.

* * *

Pendant de nombreuses années, le D^r Juillard enseigna dans ces deux écoles, ainsi qu'au Cours préparatoire pour porteurs d'un certificat de maturité ; pour ce qui est de l'Ecole normale d'instituteurs, il était entré dans cette fonction de maître auxiliaire en 1933, succédant au D^r E. Ceppi ; il la conserva, dans les deux établissements, jusqu'à ce que la « limite d'âge » vienne lui imposer sa démission, en avril 1957.

Son enseignement, étayé d'une science médicale à laquelle il fut rendu hommage

¹ Merci à mon ancien collègue Ed. Châtelain pour m'avoir aimablement renseigné sur l'activité du docteur dans l'établissement qu'il dirige.

par les D^{rs} Dubois et Stucki, se concrétisait par la présentation de « cas pratiques », et invitait sans cesse les futurs enseignants à mettre au premier plan de leurs préoccupations la santé des enfants et des jeunes personnes qui allaient leur être confiés. Il contribuait à façonner en eux le sens des responsabilités, et ce n'était pas là la moindre efficacité de son enseignement.

* * *

Mais, en dehors de celui-ci, le regretté docteur servait encore l'Ecole normale d'instituteurs en tant que médecin officiel, fonction qu'il accomplit jusqu'au départ du soussigné, en 1971.

Il fut ainsi pour lui, et surtout pour son épouse, très souvent appelée à soigner des élèves malades, un appui sûr, un conseiller indispensable, un médecin au dévouement insurpassable.

Lors de la cérémonie des promotions de 1957, où nous primes congé de lui en sa qualité de maître d'hygiène, nous prononcions notamment les paroles suivantes : « Nous savons que vous lâchez tout pour venir au chevet d'un de nos jeunes pensionnaires malades, dont plus d'un s'est étonné de se voir transporter avec tant de célérité de sa chambre sur la table d'opération.

» Le D^r Juillard eût put montrer, en effet, une riche collection d'appendices de normaliens... »

Avec émotion, nous nous remémorons ici qu'il sauva peut-être la vie à deux de nos jeunes malades.

Il convenait donc, nous semble-t-il, d'associer à l'hommage qui fut rendu à ce grand cœur, à l'occasion de son décès, celui des Ecoles normales de Porrentruy.

Tous ceux qui, dans les sphères de ces établissements, l'ont connu — directeurs, anciens collègues, anciens et anciennes élèves — s'inclinent devant le grand cha-

grin de sa digne épouse et de tous les siens.

Envers le Dr Juillard, auréolé par la seule noblesse qui, vraiment, commande le respect : celle du cœur, un seul mot : « Reconnaissance »...

Edmond Guéniat,
ancien directeur ENIP.

Les nouveaux enseignants primaires...

Les trois écoles normales ont libéré à fin juin nos nouveaux collègues primaires. Ayant commencé leurs études il y a quatre ans sous le signe de la pénurie, ils les terminent alors que la pléthore ne laisse guère d'espoir d'occuper un poste dans les prochaines années à l'immense majorité d'entre eux.

Voici la liste des nouveaux enseignants :

Ecole normale de Porrentruy

Beuchat Jean-Jacques, à Moutier ; Charmillot Daniel, à Vicques ; Chevalier Pierre-André, à Moutier ; Guillaume Pierre, à Diesse ; Gurba Gérard, à Alle ; Laville Claude, à Porrentruy ; Leuenberger Eric, à Belpfraon ; Mamie Pascal, à Courgenay ; Moeschler Pascal, à Courtedoux ; Mollet Jean-Michel, à Moutier ; Nagel Marcel, à Charmoille ; Petignat Pierre, à Porrentruy ; Obrecht Jean-Paul, à Tavannes ; Raeber Bernard, à Bévillard ; Tatti Michel, à Courgenay ; Thiévent Michel, à Courgenay ; Tobler Jean, à Montagne-de-Moutier ; Vuillaume Christian, à Grandfontaine ; Willemin Emile, Les Bois ; Zürcher Philippe, à Evillard.

Ecole normale de Delémont

Alemand Claudine, à Moutier ; Amstutz Josiane, à Cerneux-Veuil ; Andres Michèle, à Moutier ; Baruselli Monique, à Moutier ; Bassi Marie-José, à Moutier ; Beuret Marie-Christine, à Saignelégier ; Boichat Corina, à Les Bois ; Boillat Marianne, à Undervelier ; Brunod Marie, à Saint-Ursanne ; Burger Dolorès, à Moutier ; Carrera Dominique, à Bévillard ; Charmillot Michèle, à Courrendlin ; Choulat Marie-Thérèse, à Courtemâche ; Comment Catherine, à Saint-Ursanne ; Cuttat Michèle, à Porrentruy ; Domine Anne-Marie, à Delémont ; Faivre Arlette, à Delémont ; Freudiger Sylviane, à Saignelégier ; Fringeli Elisabeth, à Vicques ; Gehrig Elisabeth, à Les Reussilles ; Gisiger Nicole, à Moutier ; Godinat Christiane, à Boncourt ; Gogniat Fabienne, à La Chaux-de-Fonds ; Gury Marie-Claire, à Courtemâche ; Henz Marylise, à Delémont ; Henzelin Chris-

tine, à Bonfol ; Ketterer Véronique, à Le Noirmont ; Leuenberger Francine, à Bévillard ; Maillard Marthe, à Les Genevez ; Mertenat Marylène, à Soyhières ; Monbaron Marylène, à Reconvilier ; Muhlheim Chantal, à Porrentruy ; Nagel Martine, à Charmoille ; Niederberger Danièle, à Moutier ; Noirat Véronique, à Delémont ; Noirjean Agnès, à Saulcy ; Pedrosa Maria, à Reconvilier ; Rappo Michèle, à Courgenay ; Raval Françoise, à Courgenay ; Rothlisberger Isabelle, à Glovelier ; Ruckterstuhl Monique, à Porrentruy ; Sauvain Christine, à Courrendlin ; Stolz Marie-Antoinette, à Develier ; Stornetta Dina, à Delémont ; Surdez Agnès, à Les Breuleux ; Theubet Yvette, à Vermes.

Ecole normale de Bienne

Brambilla Graziella, à Nidau ; Brönnmann Anne-Elisabeth, à Wabern ; Comment Marie-Christine, à Bienne ; Darmer Nicole, à Bienne ; Della Giacomina Catherine, à Bienne ; Etienne Catherine, à Saint-Imier ; Grandjean Brigitte, à Bienne ; Hotz Jean-Marie, à Nidau ; Iseli Karin, à Bienne ; Kneubühler Françoise, à Cortébert, Champigny (F) ; Lüthy Pierre-Yves, à Reconvilier ; Messerli Catherine, à Bienne ; Nussbaum Philippe, à Courtelary ; Prêtre Monique, à La Neuveville ; Sprunger Ellen, à Moutier ; Stähli André, à Tramelan ; Tosato Oscar, à Nidau ; Weber Jacqueline, à Tavannes ; Zumstein Michèle, à Evillard ; Zumstein Sylvia, à Tavannes.

Affolter Nicole, à Villeret ; Anken Daniel, à Bienne ; Bianchi Nicole, à Bienne ; Bourquin Catherine, à Bienne ; Casutt Jean-Philippe, à Tramelan ; Chételat Pierre, à Delémont ; Clément Serge, à Bienne ; Gyger Rose-Marie, à Le Fuet ou Bienne ; Hinderling Simone, à Evillard ; Käppeli Béatrice, à Bienne ; Knaus Monique, à Bienne ; Lehmann Silvia, à Saint-Imier ; Maeder Muriel, à Saint-Imier ; Maurer Claire, à Courtelary ; Péter Sylvie, à Tavannes ; Regazzoni Peggy, à Tramelan ; Riesen Paul, à Bienne ; Rytz François, à Bienne ; Tanguy Chantal, à Evillard ; Wermelle Françoise, à Saint-Imier ; Wütrich Anne, à La Neuveville.

... et les nouvelles jardinières d'enfants

Dix-huit nouvelles jardinières d'enfants, venant du Jura et du canton de Neuchâtel, ont terminé leurs études à l'Ecole normale de Delémont. Voici leurs noms :

Angelini Pier-Luisa, à Saint-Imier ; Collioud Anne, à Boudry ; Corfu Annabelle, à Porrentruy ; Deboeuf Dominique, à Courgenay ; Desy Christine, à Neuchâtel ; Donzé Simone, à Delémont ; Gigon Dominique, à Fontenais ; Gigon Nicole, à Villeret ; Grezet Nicole, à Le Locle ; Huguenin Brigitte, à La Brévine ; Joliat Marie-Hélène, à Courtételle ; Mosimann Jacqueline, à Delémont ; Geiser-Portelli Marie-Hélène, à Reconvilier ; Schaffter Martine, à Bassecourt ; Sprunger Sylviane, à Malleray ; Steiner Catherine, à Zollikofen ; Theurillat Anne, à Courtételle ; Zürcher Doris, à Malleray.

Nos félicitations à toutes et à tous.

B.

Centre de perfectionnement

Cours et manifestations du mois de septembre 1976

3.1. **Allemand : M. Serge Moeschler,** dès le 15 septembre à Porrentruy.

4.1. **Education musicale :** 15 septembre à Saignelégier, 9 septembre à Delémont, le 9 septembre à Bassecourt et le 10 septembre à Porrentruy.

5.8. **Rédaction, élocution, vocabulaire :** M. Pierre Henry, dès le 8 septembre à Moutier.

5.19.1. **Cuir (ACBMOSJ) :** M^{me} Annette Guenat, 8 et 15 septembre à Bienne.

5.43. **Géographie humaine du Jura :** M. André Denis, dès le 15 septembre.

5.51.2. **Problèmes économiques actuels :** M. F. Schaller, les 3 et 4 septembre.

5.51.3. **L'économie c'est votre vie :** M. J.-C. Delaude, dès le 15 septembre à Moutier.

5.53.1. **Alpinisme :** M. C. Gassmann, les 4 et 5 septembre ou les 11 et 12 septembre au Grand-Combin.

5.53.4. **Danse et gymnastique expressive :** M^{me} N. Girod, le 25 septembre à Evillard.

5.55.4. **Mycologie, perfectionnement :** MM. B. Schaffner et E. Chételat, dès le 11 septembre à Delémont.

5.62. **Emploi du rétroprojecteur :** M. F. Guignard, le 1^{er} septembre à Moutier.

6.65.8. **Puzzles en bois - bois de balsa - allumettes :** M^{me} J. Berberat, le 4 septembre.

5.65.12. **Vitrail - diapositives - papier métallisé :** M^{me} M. Petignat, dès le 4 septembre aux Breuleux.

En évoquant l'approche de la nouvelle année scolaire

L'enseignement, un métier pas comme les autres. Vœux !

Au moment où paraîtra le prochain « Educateur » animé d'un souffle nouveau, dans une toilette probablement rajeunie, l'imminence de la rentrée scolaire aura déjà mis les clefs aux portes de nos écoles et collèges. On pressent que nos maîtres et maîtresses, mus par l'espérance d'un début prometteur, vaqueront, tête reposée, aux ultimes préparatifs : méthode revue, moyens intuitifs renouvelés, collections de fiches, tableaux et affiches, illustrations trouvées dans le marché ou confectionnées à grand renfort d'ingéniosité.

On n'ose pas imaginer qu'un enseignant, conscient de la grandeur de sa tâche, ne se soit pas mis en chantier assez tôt, dans le calme et l'imagination, dans le sérail de sa salle de classe ou de son bureau. Et le grand nombre de ceux qui auront suivi des cours durant la pause estivale, on les devine impatients de réaliser à leur tour les précieuses notes qu'ils en auront gardées !

Espoir des jeunes

Auprès des jeunes qui ont peut-être attendu anxieusement une nomination et qui finalement l'auront obtenue, ne les pressentons-nous pas pressés et empressés de faire la preuve de leur talent, de leur enthousiasme, de leur bonne volonté ? Déjà, la joie de donner et de se donner chante en leur cœur. La fragile maîtrise qu'il ont acquise dans les cours de méthodologie pratique n'aspire qu'à se vérifier, à s'affirmer. Se sentent-ils déjà l'étoffe d'un pédagogue d'avenir, l'âme d'un inspecteur peut-être, la hantise d'un chercheur en didactique hors des chemins battus. Il ne suffit cependant pas de rêver, d'échafauder des hypothèses, mais au contraire laisser le moins possible à l'improvisation, ni trop se fier à son génie.

Bon vent, bonne route et harmonieux équilibre à nos 880 maîtres et maîtresses qui vont affronter, optimistes et courageux, la campagne qui les attend sur le front du dévouement. C.

Retraites et départs au secours de la pléthore Pléthore pas nouvelle

La pléthore qui fut heureusement enrayée en 1975 sévit cette année d'une manière aiguë. Il est cependant encore trop tôt pour en déterminer dès à présent la gravité... et la durée. Dès le printemps, annonçant un automne sombre, les journaux titraient à l'envi : « 60 à 70 enseignants sans poste » ou « Des victimes : les doubles-salaires ». Les autorités responsables n'ont certes pas attendu l'époque des nominations pour se préoccuper du problème. Depuis plusieurs mois en effet, on se penche avec sollicitude sur l'échiquier des postes à repourvoir ou à créer. Des dispositions très étudiées ont été envisagées avec tout le sérieux que comporte la situation. Nous en reparlerons dans une relation spéciale du prochain numéro corporatif.

Le même sujet a fait l'objet d'une large discussion au sein de l'Association cantonale comme dans les rangs de la Société pédagogique fribourgeoise dont les membres font également partie de la première.

Les retraites

14 maîtres et institutrices sont parvenus au terme légal de leur fonction, ayant ainsi droit à leur pension selon les accommodements prévus par la loi du 22 mai 1975 en raison de la modification de l'âge de jouissance. Ce sont :

En ville de Fribourg : Louise Rio, Bernadette Demierre et M^{me} Pauline Disard. Leur départ donna lieu à une sympathique rencontre entre autorités et gent enseignante. Il en fut de même ailleurs dans la plupart des cas analogues où la sollicitude envers les maîtres partants revêt un relief plus manifeste.

En Sarine-Campagne : Aloys Brodard, Louis Piccand, Laurette Gillard, les sœurs Gervaise Schuwey, Alice Monney et Jean-Bosco Schuwey, cette dernière ayant été oubliée dans une précédente relation. Qu'elle daigne agréer nos excuses.

En Gruyère : Jean Murith, à Charmey.

En Glâne-Veveysse : Ernest Bord et sœur Marie-Justine.

Dans la Broye : sœur Pauline Freitag et André Sansonnens.

Démissions, congés

Le DIP a enregistré au début de l'été quelque 33 démissions justifiées pour des raisons diverses : mariage, départ, abandon de fonction, santé, fin de remplace-

ment, poursuite des études, etc. S'agit-il de départs définitifs ou temporaires ? A ce nombre de démissions, correspondront, semble-t-il, au moins autant de nominations effectives. A ces démissions, s'ajoutent 8 cas de demandes de congé et l'une ou l'autre probabilité de promotion. Retraites définitives, démissions et congés totalisent 55 possibilités virtuelles offertes aux nouveaux brevetés. Ce serait toutefois compter sans les demandes de changements de poste qui peuvent intervenir. Ecueil supplémentaire à résoudre sur le damier des postes en instance de mouvement. Autrefois, certains postes étaient réputés incapables de retenir leur enseignant. On est actuellement loin de l'époque où candidats et candidates étaient « cueillis » ou « engagés » dès avant leur envol de l'école normale.

La pléthore est-elle propre à l'année 1976 ?

Assurément pas. Il nous souvient que depuis 50 ans, l'encombrement de la carrière a sévi à plus d'une reprise. Les deux plus graves se situent autour des années 1925-1927 et particulièrement celle de 1936 à 1939. Le signataire de ces lignes, breveté en 1926, appartenait à une volée de 17 diplômés dont 3 seulement ont reçu une nomination, les autres s'en allant la plupart en France occuper une place de fortune dans des instituts privés. En ce qui concerne les maîtres, la période de 36 à 39 fut plus catastrophique encore. Aucun candidat des volées 37, 38, 39 ne parvint, faute de postes à repourvoir, à se faire attribuer une classe. Sur l'ensemble de ces 3 effectifs masculins en souffrance, un seul jeune maître (devenu inspecteur plus tard) réussit à se faire nommer... en 1940. On ne pouvait assurément faire grief au DIP de manquer d'imagination et d'énergie afin de caser tout ce monde en un tournemain. Ce malaise professionnel n'était certainement pas particulier à l'enseignement.

Cependant le rôle du DIP n'allait pas au-delà des besoins stricts du canton en enseignants. A part les démarches habituelles de l'Instruction publique ainsi que celles des inspecteurs qui se cantonnaient dans le leur, personne ne s'émouvait d'une situation sociale qui était loin d'être l'apanage du seul corps enseignant. Heureusement, il en va bien autrement aujourd'hui. L'indifférence de naguère ayant cédé le pas aux préoccupations sociales de l'heure. C.

Perfectionnement pédagogique

Au lendemain du cours normal suisse de 1965

L'organisation à Fribourg en 1965 du cours central de la Société suisse de travaux manuels et de réforme scolaire ne fut pas sans lendemain. En effet, c'est alors que la Société fribourgeoise de perfectionnement pédagogique vit le jour sous l'égide d'un comité qui entendait s'inspirer, du moins en partie, des buts poursuivis par les associations cantonales affiliées à la SSTMRS. Ainsi, en terre fribourgeoise, l'élan était donné à la nouvelle institution pédagogique dont le but premier visait essentiellement le perfectionnement des maîtres de l'enseignement primaire. En fait, de la formation continue avant la lettre.

Sur un thème d'actualité

Et pour la dixième fois à l'Ecole normale de la rue de Morat, se déroulaient les phases d'une importante session pédagogique. Plus de 460 maîtres de l'enseignement primaire, secondaire, spécialisé auxquels se sont jointes des institutrices de classes enfantines s'y sont astreints.

Pas moins de 27 cours ont été mis en œuvre qui se sont échelonnés durant les mois de juillet et d'août. Parmi ces cours, on a particulièrement goûté celui de M. Han-noun, directeur du Centre de recherche

pédagogique de Marseille, sur un thème des plus actuels intitulé « Le milieu et l'enfant, vers un enseignement centré sur le milieu ».

Session, a-t-on dit très enrichissante dont nos maîtres sauront tirer un profit au moins égal à l'intérêt qui les a captivés. C.

Sur les ondes de la SPF

A retenir les éléments suivants qui ont caractérisé le dernier comité de l'année statutaire écoulée, séance qui s'est déroulée dans un cadre propice à la réflexion, en l'accueillante demeure du président Claude Oberson en convalescence à la suite d'une importante opération.

a) Invitation à la lecture recommandée de l'œuvre « La formation de l'enseignant », volume de 300 pages.

b) Recherche de candidats à qui sera confiée la rédaction du rapport à présenter en 1978 à l'occasion de l'assemblée SPR qui se tiendra à Fribourg.

c) Commentaires au sujet de l'acceptation par l'Association cantonale, du projet récent de règlement du perfectionnement pédagogique.

d) L'appartenance au comité SPF n'a pas empêché l'une de ses représentantes à convoler en d'imminentes noces.

e) Evoqué l'appel pressant adressé au comité par M. Maspéro soulignant l'importance pédagogique du prochain séminaire de Villars-les-Moines.

f) Approfondi le projet d'une Journée pédagogique fribourgeoise sous l'étiquette SPF avec recherche de thèmes dominants, susceptibles d'intéresser le plus grand nombre. Appel éventuel à un pédagogue de renom invité à traiter un sujet envisagé.

g) Enoncé à grands traits d'objectifs à dissenter l'an prochain.

h) Prochain comité prévu pour le 6 septembre à Romont en un lieu propice à l'harmonie des délibérations. C.

Du côté de l'Association cantonale

Rappelons pour mémoire qu'elle groupe, depuis sa fondation en 1933, maîtres et institutrices des deux langues de tout le canton ainsi que les sœurs enseignantes. Cette large formation professionnelle, sans se désintéresser des intérêts pédagogiques, étend son champ d'action à l'aspect matériel et social de la fonction.

De l'ensemble des débats très ouverts qui se sont déroulés en juin, lors de l'assemblée des délégués, les points suivants retinrent spécialement l'attention, voire une inquiétude compréhensible relative à la pléthore qui sévit cette année. Une situation identique paraît devoir se renouveler l'an prochain en raison d'un nouveau double effectif qui va affronter les examens du diplôme.

a) En ce qui concerne la fraction alémanique, le gonflement passager de l'effectif est actuellement résolu.

b) Si l'on déplorait en juin que 60 à 70 maîtres seraient sans poste, aujourd'hui soit 10 semaines après, la situation a sensiblement évolué dans le sens d'une détente partielle.

c) Un appel à la solidarité au sein du monde enseignant s'est traduit par des démissions volontaires et par l'introduc-

tion d'emplois à mi-temps. Le corps enseignant s'oppose énergiquement à des mesures spéciales qui s'appliqueraient au seul personnel enseignant.

d) On y a rappelé que la commission de l'école normale, à l'époque qui a précédé l'agrandissement de cet établissement, n'avait pas cru devoir agréer en son sein la présence d'un délégué de l'association.

e) On déplore que les traitements fribourgeois, en dépit des adaptations intervenues, est encore loin d'atteindre la moyenne suisse, l'évolution économique n'étant certes pas favorable à la poursuite de cet objectif.

f) A part de minimes amendements, l'assemblée entérine le projet de perfectionnement pédagogique conçu dans sa forme remaniée. Quoique concernés également par l'adoption de cette charte, les maîtres du cycle d'orientation se sont montrés quelque peu réticents à l'égard de l'une ou l'autre disposition.

g) Les maîtres de l'enseignement spécialisé revendiquent à juste titre le droit d'être assujettis au statut du personnel.

h) On souhaite enfin que le futur règlement afférent au statut du personnel ne trahisse ni la loi ni les « intérêts légitimes des fonctionnaires ».

C.

Rédacteur de la rubrique fribourgeoise : Albert CARREL, Reichlen 2, 1700 Fribourg. Tél. (037) 22 46 80.

Belet & Cie, Lausanne

Commerce de bois. Spécialiste pour débitage de bois pour classes de travaux manuels.

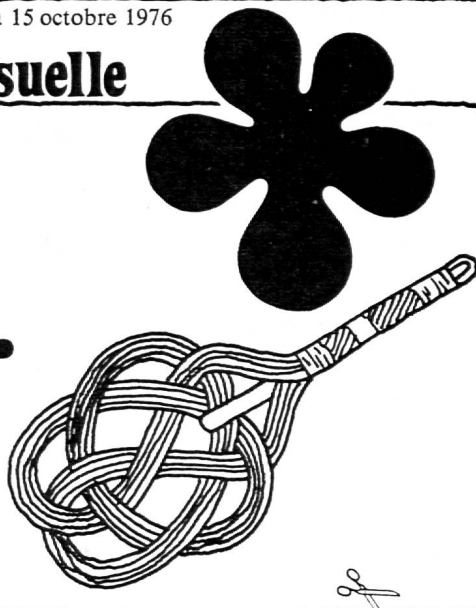
Bureau et usine :

Chemin Maillefer, tél. (021) 37 62 21,
1052 Le Mont/Lausanne.

Schubiger Valable jusqu'au 15 octobre 1976
Offre mensuelle

Il était en rotin...

Nos grand'mères s'en servaient...
 Aujourd'hui on utilise le rotin dans
 la confection de cadeaux utiles: dessous
 de plats, corbeilles, plateaux, lits de
 poupée, abat-jour, etc.
 Donnez du rotin Schubiger à vos élèves!
 Profitez de l'offre du mois: 10 boîtes de
 rotin Schubiger au choix à **35.—**
 au lieu de 41.— jusqu'à 49.—



Commande

Offre mensuelle
 10 boîtes de rotin
 au choix à 35.—

Rotin filé, non fumé Botte de 250 g	
	Nomb
563 01 Ø 1,5 mm	
563 02 Ø 1,75 mm	
563 03 Ø 2 mm	
563 04 Ø 2,25 mm	
563 05 Ø 2,5 mm	
563 06 Ø 2,75 mm	
563 07 Ø 3 mm	

Rotin filé, fumé Botte de 250 g	
	Nomb
563 46 Ø 1,75 mm	
563 47 Ø 2 mm	
563 48 Ø 2,25 mm	
563 49 Ø 2,5 mm	

Accessoires:	nomb
563 50 Fonds en bois, rond, Ø 9,5 cm, pc. 1.40	
563 51 Fonds en bois, rond, Ø 16 cm, pc. 1.70	
563 52 Fonds en bois, ovale, 9,5x15 cm, pc. 1.70	
563 53 Fonds en bois, ovale, 16x23 cm, pc. 2.30	
563 54 Fonds en bois, rectangulaire, 19x30 cm, 3.10	
563 59 Fonds en matière plastique, rond, Ø 10 cm, pc. —.80	
546 30 Dunand, Vannerie (travail du rotin), ex. 16.—	
563 40 Eclisse de rotin, largeur 4 mm, la botte 2.40	
563 41 Eclisse de rotin, largeur 5 mm, la botte 2.40	
563 42 Eclisse de rotin, largeur 10 mm, la botte 2.40	
563 45 Ruban de rotin fumé, largeur 10 mm, la botte 4.10	

Nom et prénom _____
 Adresse _____
 No. postal/Localité _____ **3.14**



Editions Schubiger SA, Case postale 525, 8401 Winterthour

Bibliothèque
 Nationale Suisse
 3003 BERNE

J. A.
 1820 Montreux 1

OLYMPUS

Microscopes modernes pour l'école

Grand choix de microscopes classiques et stéréo-
 scopiques pour les élèves et pour les professeurs
 Nous sommes en mesure d'offrir le
 microscope approprié à chaque budget
 et à chaque cas particulier

Demandez notre documentation!
 Avantageux, livrables du stock. Service prompt et soigné

Démonstration, références et documentation: représentation générale:
 WEIDMANN + SOHN, dép. instruments de précision, 8702 Zollikon ZH, tél.: 01 65 51 06

